

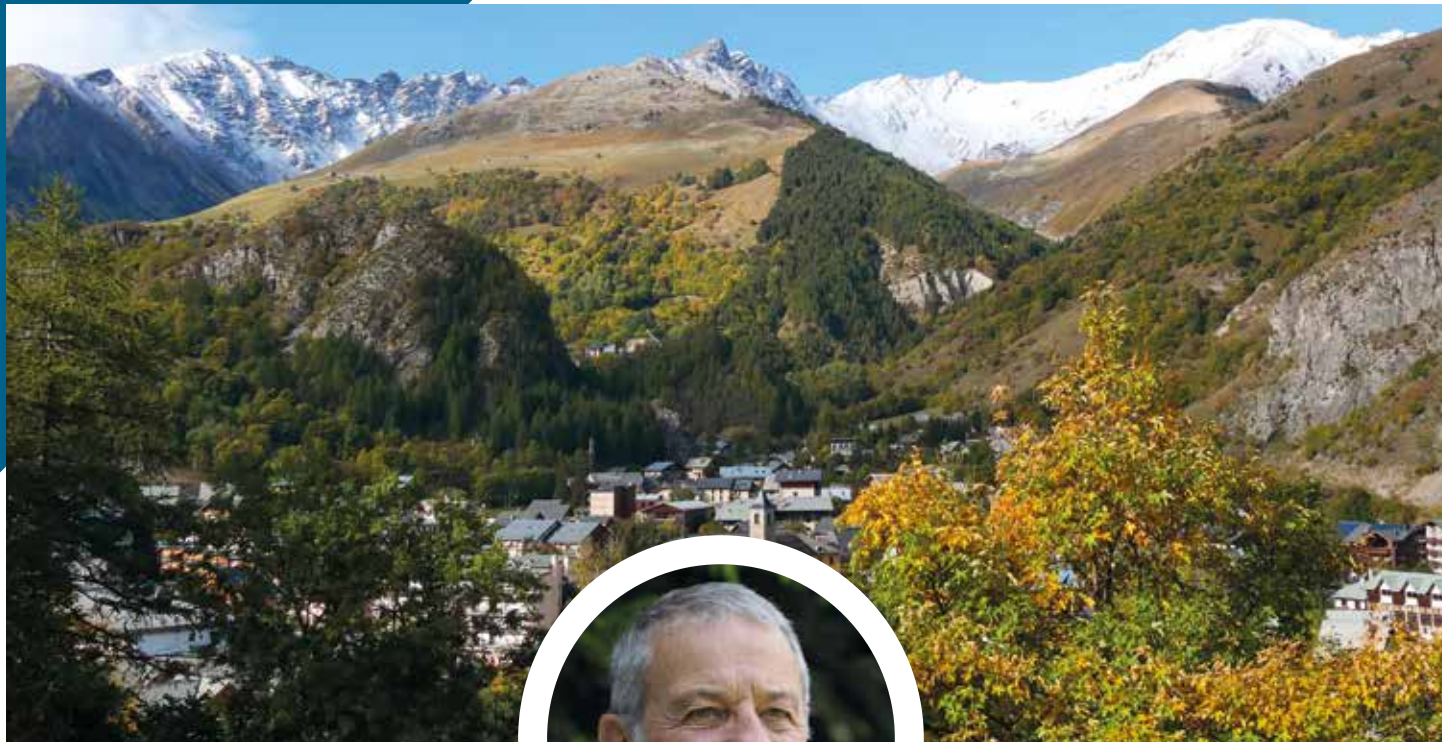
Valloire
 GALIBIER
FRANCE

Le Colporteur

Le magazine municipal



N°31 / 2020



ÉDITO

Chers administrés,
Année 2020, quelle année !!! Une année de confrontations marquée par deux faits, l'un institutionnel et démocratique, l'autre accidentel et sanitaire !!!
Confrontation d'idées pendant les élections municipales. Et c'est normal qu'elles rivalisent durant cette campagne, qui a plus que duré, perturbée par la Covid en imposant un délai de 3 mois entre les deux tours au lieu de 8 jours habituellement.
Le désaccord politique, humain, relationnel fait partie de la vie démocratique, il faut faire avec, savoir temporiser et principalement, respecter.
Et surtout, après coup, faire ce qu'il faut pour en tirer les conséquences, au bénéfice de l'intérêt général.
C'est maintenant passé, et il semble que le climat avec la bonne volonté de tous se soit apaisé pour la plupart d'entre nous.

La deuxième confrontation est celle qui s'est produite entre la population et la pandémie de la Covid 19, dont la forme nous a surpris, inquiété, dérangé et perturbé.
Je pense pouvoir dire qu'à ce jour, à Valloire, nous étions passés entre les gouttes, mais l'actualité récente nous cerne d'incertitudes !

L'été 2020 restera comme le meilleur que nous ayons connu depuis longtemps, mais ce n'est pas fini, ce ne sera pas un épiphénomène, cela doit devenir une habitude entrant dans les mœurs de nos vacanciers, beaucoup nous l'ont confirmé !!!

Tous les acteurs de la montagne française, y compris à Valloire, avaient fait ce qu'il fallait pour les convaincre de venir, pour les rassurer, pour les bien accueillir, et ils sont venus et ont aimé.
Toutes les attitudes, tous les gestes, toutes les préconisations sanitaires que vous avez acceptés et mis en place dans notre village-station, ont conforté nos visiteurs dans le choix d'une destination sûre.
Et tous les vacanciers qui ont découvert dans le courant de cet été la qualité du bien-être des séjours à la montagne, ont été « bluffés » et aspirent pour la plupart à y revenir.

Qu'en sera-t-il de notre saison d'hiver ? Il nous faut croiser les doigts en gardant cette dose d'optimisme nécessaire au bon avancement de nos affaires.
Une part d'inconnue, nous plonge dans l'expectative, il faut nous attendre à tout, ce que nous avons connu au printemps nous a averti que rien n'était infaillible.
Le tout sera d'être serein et d'être prêt à mettre en œuvre les réponses adéquates, si nécessaire avec courage, bonne volonté et opiniâtreté.
Toutes les entités opérationnelles de Valloire se sont mises en ordre de marche pour imaginer les scénarios auxquels nous pourrions être confrontés.

Nous allons devoir avec patience nous habituer, temporairement, à travailler de manière contrainte, mais nous ne connaissons pas le pire de ce que pourraient vivre d'autres régions dans le même temps.

Rappelons-nous avec sagesse et humilité, nous vivons sur un territoire privilégié économiquement, pas toujours simple d'y vivre tous les jours pour les familles, mais avec une belle qualité d'existence globalement.
Faisons donc la part des choses pour accepter d'affronter la tempête si elle doit avoir lieu, mais soyons solidaires pour tous arriver à bon port.

Un enjeu important est débattu au sein du conseil municipal, c'est l'élaboration de notre feuille de route, pour les 6 années du mandat à venir. Nous allons définir tous ensemble, ce que nous pensons être bon à mettre en place pour notre village-station.
Puis nous en débattons avec vous tous, car ceci devrait être le tremplin qui assurera notre avenir, pour maintenir l'activité économique nécessaire au développement raisonnable et raisonné de Valloire que nous espérons empreint de réussite, et que nous nous appliquons à projeter pour les 20 années à venir dans une sécurité bienveillante.
La mouvance rapide de tout ce qui nous entoure, et qui était très stable par le passé, rend la prédiction délicate à réaliser.
En effet, le changement climatique est l'élément qui va le plus perturber notre environnement, nos habitudes de vie et notre liberté de choix.
Il y aura, avec certitude des effets négatifs, mais aussi des effets positifs.

J'ai la prétention de penser que l'un des principaux avenir touristiques et de lieu de vie, sera la montagne !

À nous et à vous les générations montantes de réaliser, comme l'ont fait les pionniers sur nos territoires dans les années 1935, de relever le défi de nouvelles adaptations.
Ce ne sera pas simple, nous devons imaginer, inventer, s'ajuster, et surtout travailler ensemble dans notre village de Valloire et avec nos voisins de Valmeinier pour faire avancer le véhicule Galibier-Thabor dans le bon sens.
Car heureusement, et pour de nombreuses années encore, ce bel espace a un avenir logique devant lui. Il offre un domaine skiable dont la qualité augmente tous les ans, dont la topographie est agréable à skier et dont la diversité de pistes est remarquable.

De plus, Valmeinier et Valloire font partie des stations les plus faciles d'accès autoroutier en France.
Mettons tout en valeur, nos différences, nos richesses, nos qualités, car ce qui est bon pour l'un est bon pour l'autre !!!

Et prenons conscience de cette pensée juste et de circonstance d'Abraham Lincoln :
« La meilleure façon de produire l'avenir, est de le créer »

Jean-Pierre Rougeaux, Maire de Valloire.

SOMMAIRE

Le nouveau conseil municipal	4	Valloire Patrimoine et Culture	32
Les brèves	5	AEP	34
Le point sur les travaux	6	L'Uzel	34
Les finances	9	APEV	35
La taxe de séjour : des changements en 2021	12	Val Patin	35
Nouveaux agents municipaux	14	Judo Club	36
Nouvelle déchetterie	16	Snowclub	38
Patinoire	17	Festival Valloire baroque	39
Les conseils municipaux	20	Les Violettes d'Or	40
L'état civil	24	Valloire Solidarité Partage	41
Le concours des maisons fleuries	26	Projet Namaste	42
Valloire Tourisme	28	Valloire et l'art contemporain	42
Valloire Réservations	29	Société de Pêche	43
SEM Valloire	30		

Directeur de publication : Jean-Pierre Rougeaux
Ont collaboré à ce numéro : François Bongrand, Sandrine Dupuis, Thierry Durand, Corine Falcoz, Martine Grange, Emmanuelle Lacoste, Jean-Marie Martin, Isabelle Matraire, David Poncet, Dominique Retornaz, Natacha Rivas, Jean-Pierre Rougeaux, Ambre Thomasset
Remerciements aux associations pour leur participation.
Photo de couverture : Xavier Aury / Valloire Tourisme - La Pointe Salvador - 3202m
Mise en page : guimart graphisme d'altitude - Impression Extra Bleu Ciel

Le nouveau conseil municipal

Élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020



Jean-Pierre Rougeaux

Maire

Dominique Retornaz

1^{er} adjoint chargé des travaux et de l'urbanisme

Natacha Rivas

2^e adjointe chargée des finances, du développement durable et de la communication

André Retornaz

3^e adjoint chargé des associations, du sport, de l'intercommunalité, des navettes et de la vie touristique station

Corine Falcoz

4^e adjointe chargée de la vie locale, de l'enfance, des services à la population, du patrimoine, de la culture et de l'agriculture

Carine Magnin

Conseillère municipale

Guy Grange

Conseiller Municipal

Marie-Pierre Rambaud

Conseillère municipale

Jean-Marie Martin

Conseiller Municipal

Béatrice Bailly

Conseillère municipale

Pascal Clappier

Conseiller Municipal

Stéphanie Feutrier

Conseillère municipale

Marie Poirot

Conseillère municipale

Jean-Pierre Cochet

Conseiller Municipal

Christian Grange

Conseiller Municipal

Brèves

Repas des anciens

La crise sanitaire qui sévit depuis le début de l'année 2020 ne nous a pas permis d'organiser le traditionnel repas des anciens. Nous le regrettons car c'est un événement apprécié autant par les participants que par l'équipe organisatrice à la mairie et Monsieur le Maire qui est toujours ravi de cuisiner à cette occasion. Nous vous donnons rendez-vous en 2021 et d'ici là, portez vous bien.

Les jardins collectifs, pour cultiver des légumes et du lien social

Dans le cadre du plan de mandat à dérouler par le conseil municipal, l'idée a germé de réfléchir à la mise en place de jardins collectifs.

Qu'ils soient familiaux ou partagés, cultivés en traditionnel ou en permaculture, ces jardins permettent à des familles de retrouver un coin de verdure pour y faire pousser légumes, fruits ou fleurs tout en nouant des liens avec d'autres jardiniers.

Il faudra quelques mois pour faire fructifier une telle idée et d'ores et déjà, tout un chacun peut s'en emparer. À suivre...

Contact directement en mairie.

Composteurs collectifs

Plusieurs administrés ont exprimé leur intérêt pour voir des composteurs collectifs installés dans le village.

L'installation de composteurs collectifs est financée par le SIRTOM dans les villages où il y a un intérêt de la population. Une fois un composteur installé dans un quartier, ce composteur doit être géré et entretenu par une association d'habitants du quartier.

Pour être utile, un composteur doit être utilisé par un minimum de 10 à 15 familles. Ces familles se chargent ensuite des tâches nécessaires à savoir : mélanger le contenu du composteur 1 fois par semaine, assurer un apport de matière sèche quand cela est nécessaire, lorsque le composteur est plein, transférer son contenu dans le deuxième composteur, le « composteur de maturation » (ce transfert prend environ 30 minutes tous les 3 mois). Lorsque le fertilisateur est prêt, les bénévoles se charge de le collecter et de le partager équitablement entre les familles qui ont participé (à noter que si les bénévoles n'ont pas besoin de ce compost, la mairie pourra le récupérer et l'utiliser pour les espaces verts communaux).

La mairie a sélectionné l'immeuble OPAC « Les 3 évêchés » comme premier lieu « test » et les habitants de l'immeuble recevront bientôt un sondage par courrier pour savoir s'ils sont intéressés par l'installation de composteurs.

Si vous et vos voisins êtes intéressés par cette initiative, prenez contact directement en mairie.

Changement concernant l'ouverture au public de la Mairie

À compter de cet hiver 2020, les services de la Mairie ne seront plus ouverts au public le samedi matin.

Ainsi, concernant notamment le retrait des bons d'échange liés aux « survols », vous êtes désormais priés de bien vouloir venir les chercher à l'accueil de la Mairie pendant les horaires d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00). Vous pouvez également faire votre demande par courrier ou par mail à l'adresse suivante : mairie@valloire.net et retirer ensuite les forfaits directement aux caisses de la SEM Valloire.

Message des services de La Poste aux administrés

« Chaque année, nos facteurs sont victimes d'accidents liés aux conditions météorologiques hivernales difficiles.

Afin de nous aider à préserver la santé et l'intégrité de nos agents, et ainsi continuer à bénéficier d'un service de qualité, nous vous engageons à respecter les règles liées au raccordement postal et à la distribution du courrier, à savoir :

- les boîtes aux lettres doivent toutes être impérativement positionnées en bordure de voie publique ;
- l'accès à votre boîte aux lettres devra être obligatoirement déneigé et salé.

Si ces conditions ne devaient pas être respectées, nous nous réservons le droit de mettre votre courrier en instance au bureau de poste le plus proche.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration. »

Chiens tenus en laisse

La mairie rappelle aux administrés que, par arrêté municipal, tous les chiens doivent être tenus en laisse dans Valloire. De même, il est obligatoire pour les propriétaires de chiens, de ramasser les déjections de leur compagnon canin, sous peine d'amende (35€). Nous comptons sur vous pour respecter ces règles qui permettent « le bien vivre ensemble ».

Le point sur les travaux

Rue des Choseaux-ville

La réfection de la rue des Choseaux-ville s'est terminée en décembre 2019.

Après la reprise des réseaux en 2018, des travaux de voirie s'imposaient.

Ce qui a été fait :

- élargissement de la voie et enrobés ;
- drainage des eaux pluviales ;
- mise en place de grilles sur le caniveau existant ;
- création d'une voie piétonne ;
- barrières, garde-corps et signalisation.

Coût : 181 796 € TTC



Fort du Télégraphe

La remise en état des remparts du fort du Télégraphe a débuté à l'automne 2019 et s'est achevée en fin d'été de cette année, interrompue par la période hivernale et la Covid-19.

Des travaux devenus indispensables tant la dégradation était avancée. Un chantier spectaculaire et difficile, perché à 1600m d'altitude, effectué par des entreprises spécialisées avec des échafaudages suspendus dans le vide et beaucoup de travail sur corde. Les parements en pierre ont été remontés à l'identique, les fissures ainsi que les infiltrations d'eau ont été traitées et l'entrée du fort a été rénovée.

Ce chantier s'inscrit dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine communal et va également permettre la réouverture des via ferrata ouest et est du Télégraphe.

Coût : 346 937 € TTC

La croix de Saint-Pierre

Fabriquée par Jean-Marc Savoye à partir du bois fourni par la paroisse, cette croix magnifique est décorée notamment par la reproduction des vitraux extérieurs de la Chapelle Saint-Pierre.

Elle a été installée par les services techniques au mois de juin 2020 et bénie lors de la fête de Saint Pierre et Saint Paul.



Chemin "Pierre Pomme"

Aux Verneys, pour l'accès à différents chalets et dans le cadre de la mobilité douce, a été créé une voie circulaire et l'ancien chemin de "Pierre Pomme" a été remis en état.

Un chantier important qui a pu être mis en œuvre grâce à une participation et une collaboration des propriétaires riverains.

Coût : 69 997 € TTC (Participation des riverains : 13 300 €)



Piste de Lécherenne

Sur la piste de Lécherenne les travaux se poursuivent.

Rappel : sur une partie communale de la piste (d'environ 50m de long), il devenait urgent de conforter le talus aval car un ancien enrochement de soutènement devenu très instable menaçait de s'effondrer, pouvant entraîner dans sa chute, la ligne haute tension ainsi que la fibre optique passant à cet endroit. Une 1^{ère} phase de travaux s'est déroulée sur le talus amont (purge, reprofilage et ancrage de grillages) afin de travailler en sécurité par la suite.

Cet automne a débuté le déplacement de la ligne haute-tension et de la fibre. Ce chantier est mené en collaboration avec la commune de Montricher-Albanne qui prend à sa charge 50% du coût des travaux.

Coût total prévisionnel : 336 000 € TTC

Aménagement et accès pumptrack

En 2019, a été créé un nouvel espace bike-park, le "pump-track". Cet aménagement ludique pour petits et grands a rencontré un franc succès.

En 2020, une deuxième phase de travaux a suivi avec l'aménagement paysager (implantation de garde-corps et plantation d'arbres) ainsi que la création de deux nouveaux accès : un depuis le rond-point du chamois avec possibilité de stationnement dans le parking de la Brive et l'autre depuis la RD902 en amont du pump-track avec une nouvelle aire de stationnement.

Ces nouveaux accès sont à privilégier afin d'éviter de stationner et de passer par la résidence privée du Clos des étoiles.

Coût : 89 251 € TTC



Voirie diverses

Les enrobés ont été refait à neuf à partir du rond-point du cerf jusqu'au sommet de la rue du Serroz, rejoignant ainsi la route des Clots refaite en 2018.

Divers enrobés ont également été refaits comme aux Choseaux-Verneys, sur la route de l'Archaz ou dans le centre.

Coût total : 258 756 € TTC

Adressage communal

Après un long et méticuleux travail des services de la mairie, l'adressage de Valloire est enfin terminé. Ce "chantier" a débuté en 2018 par le lancement d'une étude afin d'attribuer à chacun un nom et un numéro de rue. Cela sera bien utile pour :

- l'acheminement du courrier et la fibre optique ;
- l'intervention des services d'urgence ;
- et bien sûr pour nos vacanciers avec l'utilisation des GPS (les mises à jour se feront progressivement).

Pour information : chaque propriétaire est chargé de l'entretien et du renouvellement de sa plaque si besoin. (Art L2213-28 du CGCT)

Coût : 63 079 € TTC



Ruisseau des Charbonnières

Le receveur du ruisseau des Charbonnières, situé rue des Plans, a été entièrement refait afin d'être mieux sécurisé.

Coût : 8 500 € TTC



Plan Lachat

Des travaux de drainage et de remise en état ont été réalisés sur le début de la piste des Rochilles. Un conteneur semi-enterré a également été installé au départ des randonnées.

Coût : 6 864 € TTC



Réfection de chapelles

Des entretiens plus ou moins importants ont été effectués sur certaines de nos chapelles, comme celle des Granges avec la reprise en maçonnerie du clocher. Une intervention sur celle de la Ruaz a été réalisée cet automne.

Chapelle des Granges : 2 160 € TTC

Chapelle de la Ruaz : 3 080 € TTC



Nouveaux matériels roulants

La commune continue le renouvellement et la modernisation de son parc de véhicules avec l'achat, cette année, de deux véhicules neufs, un Manitou et un pick-up.

Manitou : 83 011 € TTC

Toyota Hilux : 26 798 € TTC

Mise en œuvre d'un système de vidéo protection : 88 000 € TTC (subvention régionale de 30 000 €)

Travaux de réhabilitation de la garderie des Aiglons : 28 084 € TTC

Merci aux équipes des services techniques pour tout le travail réalisé cette année (et il y en a eu !)

MAIRIE

Les finances

Les budgets 2020, et notamment le budget principal, ont été approuvés lors de la séance du conseil municipal du 5 mars 2020. Les grandes masses budgétaires qui ont été prévues pour 2020 sont relativement stables en fonctionnement.

Seul le montant prévisionnel de l'autofinancement est en baisse en 2020 par rapport à 2019 : 2 717 341 € prévu au budget primitif (BP) 2019 contre 1 228 220 € au BP 2020, soit - 1 489 121 €.

Concernant le BP 2020, la stratégie budgétaire et donc financière, avec des objectifs ambitieux en matière d'économies sur les dépenses courantes de fonctionnement engagés depuis 2015 a été poursuivie, tout en continuant à engager des dépenses permettant de maintenir en bon état le patrimoine bâti et la voirie communale. Concernant la section d'investissement, le projet structurant initié en 2019 qu'est la réalisation de la toiture et de nouveaux gradins pour la patinoire d'un coût d'environ 2 500 000 € TTC sera achevé. **La Commune a obtenu une subvention de la part de la Région Auvergne Rhône Alpes d'un montant de 387 620 €.**

Et alors que depuis l'année 2014, aucun emprunt sur le budget principal communal n'a été souscrit, afin de financer cet équipement 1.7 M€ ont été empruntés.

Le redressement se poursuit donc et voici les réalisations dans notre résultat financier 2019 à travers ce que vous connaissez désormais sous l'appellation de compte administratif (bilan). Il se concrétise encore par les réalisations projetées en 2020 qui ont été votées à l'unanimité par vos élus lors de l'adoption du budget 2020 de la collectivité.

Pour plus d'informations, vous trouverez la note de présentation synthétique du budget primitif 2020, ainsi que le débat d'orientation budgétaire 2020 sur le site internet de la mairie depuis le lien : https://www.mairie-valloire.fr/fr/il4-mairie_p138-finances-2019-2020.aspx

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019

	Résultats de l'exercice 2019	Reports antérieurs	Résultats de clôture 2019
Fonctionnement	1 039 395,33 €	1 958 305,30 €	2 997 700,63 €
Investissement	-1 280 158,18 €	-260 566,57 €	-1 540 724,75 €
Résultat d'exécution 2019 (ou cumulé)			1 456 975,88 €

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES - 9 M€			RECETTES - 10.03 M€		
Charges à caractère général	2.82 M€	31.33 %	Atténuation de charges	0.07 M€	0.68 %
Charges de personnel	1.58 M€	17.59 %	Ventes de produits, remboursement secours sur pistes, redevances diverses	0.64 M€	6.44 %
Reversement à l'État (FPIC)	0.40 M€	4.42 %	Impôts et taxes (dont taxe de séjour et taxe sur les remontées mécaniques)	6.68 M€	66.57 %
Autres charges de gestion courante (dont subventions aux associations et à Valloire Tourisme)	1.98 M€	21.98 %	Dotations et participations (DGF, compensations réformes fiscales)	1.44 M€	14.32 %
Charges financières	0.61 M€	6.82 %	Autres produits de gestion courante (loyers, redevances de DSP...)	0.55 M€	5.51 %
Charges exceptionnelles (versements aux budgets annexes)	0.73 M€	8.12 %	Produits exceptionnels (cessions)	0.57 M€	5.68 %
Opérations d'ordre budgétaire (dépenses non réelles : amortissements...)	0.88 M€	9.74 %	Opérations d'ordre budgétaire	0.08 M€	0.80 %

SECTION D’INVESTISSEMENT

DÉPENSES - 3.9 M€		
Subventions d’équipement versées	0.03 M€	0.74 %
Emprunts dépôts et cautionnements	1.33 M€	34.15 %
Travaux, acquisitions, frais d’études et urbanisme	2.45 M€	62.80 %
Autres immobilisations financières	0.009 M€	0.25 %
Opérations d'ordre budgétaire	0.01 M€	2.06 %

BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT s’équilibre à 9.9 M €

DÉPENSES			RECETTES		
Charges à caractère général	2.9 M€	29.20 %	Atténuation de charges	0.06 M€	0.66 %
Charges de personnel	1.68 M€	16.79 %	Ventes de produits, remboursement secours sur pistes, redevances diverses	0.66 M€	6.60 %
Reversement à l’État (FPIC)	0.42 M€	4.17 %	Impôts et taxes (dont taxe de séjour et taxe sur les remontées mécaniques)	6.68 M€	66.81 %
Autres charges de gestion courante (dont subventions aux associations et à Valloire Tourisme)	2.01 M€	20.13 %	Dotations et participations (DGF, compensations réformes fiscales)	1.32 M€	13.22 %
Charges financières	0.61 M€	6.14 %	Autres produits de gestion courante (loyers, redevances de DSP...)	0.58 M€	5.76 %
Charges exceptionnelles (versements aux budgets annexes)	0.86 M€	8.58 %	Produits exceptionnels (cessions)	0.005 M€	0.06 %
Opérations d’ordre budgétaire (dépenses non réelles : amortissements...)	0.27 M€	2.70 %	Excédent (« bénéfice ») antérieur reporté	0.69 M€	6.89 %
Autofinancement prévisionnel	1.23 M€	12.29 %			

SECTION D’INVESTISSEMENT s’équilibre à 6.44 M €

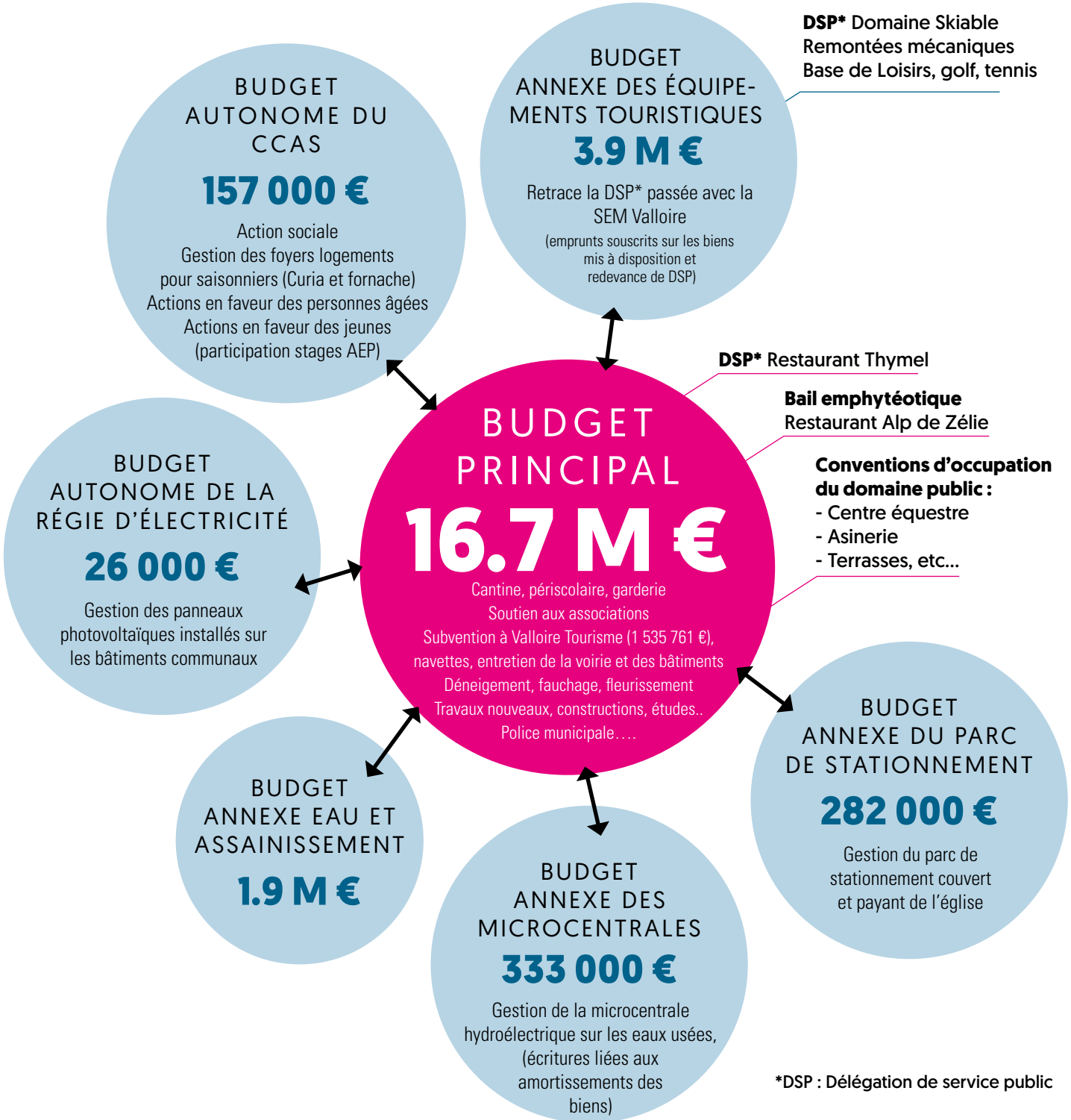
DÉPENSES			RECETTES		
Subventions d’équipement versées	0.03 M€	0.45 %	Excédent de fonctionnement capitalisé	2.30 M€	35.83 %
Emprunts dépôts et cautionnements	1.33 M€	20.72 %	Subventions d’investissement	0.25 M€	3.88 %
Travaux, acquisitions, frais d’études et urbanisme	3.52 M€	54.60 %	Emprunts nouveaux	1.70 M€	26.38 %
Autres immobilisations financières	0.01 M€	0.16 %	Dotations et participations	0.41 M€	6.32 %
Opérations d'ordre budgétaire	0.01 M€	0.16 %	Opérations d’ordre budgétaire	0.29 M€	4.5 %
Déficit antérieur reporté	1.54 M€	23.91 %	Produits de cessions	0.26 M€	4.04 %
			Virement prévisionnel de la section de fonctionnement	1.23 M€	19.05 %

LES CHIFFRES CLÉS DE VALLOIRE

1 110	Nombre d’habitants recensement INSEE au 1 ^{er} janvier 2020
151 151 €	Montant de la Dotation Globale de Fonctionnement notifiée pour 2019 (785 226 € en 2013)
25 541 329 €	Total des budgets 2019 agrégés (budget général et budgets annexes)
15	Nombre d’élus siégeant au conseil municipal
117	Nombre d’élèves scolarisés à Valloire (dont 13 saisonniers)
40	Nombre d’agents au service de la population au 01/01/2020 (29 permanents + 11 saisonniers)
Eau potable	3 captages, 8 réservoirs et 18 km de réseaux à gérer et entretenir
Assainissement	1 station d’épuration (la STEP Calypso gérée par la Communauté de Commune Maurienne Galibier), 30 km de réseaux à gérer et entretenir

À QUOI SERVENT LES BUDGETS ?

Le budget de la Commune est composé du budget principal, de 4 budgets annexes et de 2 budgets autonomes.



La taxe de séjour évolue à partir du 16 avril 2021 !

Qu'est ce que la taxe de séjour ?

Créée par la loi du 13 avril 1910, la taxe de séjour est une ressource dédiée au tourisme. Elle permet le soutien au fonctionnement de l'Office de Tourisme (accueil et promotion du territoire, valorisation du patrimoine, création et soutien d'événements et d'animations...).

La taxe de séjour à Valloire

À Valloire, en 2019, le montant de la taxe de séjour est de 511 556 € (incluant la taxe additionnelle de 10 % à reverser au Département de la Savoie), représentant ainsi environ 5.10 % du total des recettes de fonctionnement du budget principal. Par rapport au montant de la subvention annuelle que la Commune verse à l'Office de Tourisme (1 533 000 €) pour lui permettre d'assurer ses missions, la taxe de séjour représente 30 % environ. Cela, revenant à dire que d'autres ressources du budget communal doivent être mobilisées en faveur du développement touristique pour le financement de l'Office de Tourisme, mais pas seulement (navettes touristiques...etc), notamment une partie du produit des 4 taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie et Contribution économique territoriale).

Par délibération en date du 24 septembre 2020, le Conseil municipal a modifié le régime de la taxe de séjour, instituant la taxe de séjour au réel pour toutes les catégories d'hébergements à compter de la fin de la saison d'hiver 2020/2021, soit à la date du 16 avril 2021.

Cette délibération est consultable dans son intégralité sur le site de la mairie de Valloire :
https://www.mairie-valloire.fr/fr/il4-mairie_p121-taxe-de-sejour.aspx

Cette délibération a acté les grandes lignes suivantes :

- passage au réel de la catégorie d'hébergement « meublés de tourisme », la seule étant encore imposée forfaitairement ;
- fixation d'une période annuelle de taxation allant du 1^{er} janvier au 31 décembre ; étant précisé que pour la saison d'hiver 2020/2021 le régime fixé par la délibération du 21 septembre 2018 perdurera et que la présente réforme ne prendra effet qu'à la date du 16 avril 2021 ;
- fixation de tarifs pour toutes les catégories d'hébergement, tarifs semblables à ceux pratiqués par des communes supports de stations comparables à Valloire ;
- application d'un taux de 5 % (le maximum) applicable au coût par personne de la nuitée dans tous les hébergements en attente de classement ou non classés, à l'exception des hébergements de plein air.

Cette décision du Conseil municipal a été prise compte-tenu les éléments suivants :

- incompréhension de certains loueurs de meublés de tourisme face à l'imposition forfaitaire, les incitant parfois à ne plus mettre en location leur bien, ou parfois certainement et malheureusement à frauder... ;

- développement du « tourisme 4 saisons » impliquant de devoir fixer une période de taxation sur l'année civile et non plus deux périodes : l'hiver du 15 décembre au 15 avril inclus, et l'été du 1^{er} juillet au 31 août inclus ;
- diminution des risques de fraude sur la perception de la taxe de séjour au réel des nombreux meublés de tourisme depuis l'obligation légale faite au 1^{er} janvier 2019 aux plateformes numériques intermédiaires de paiement (type booking, aribnb, le bon coin, la centrale de réservation de Valloire etc...) de collecter auprès des clients des loueurs non professionnels la taxe de séjour au réel, et de la reverser aux collectivités territoriales concernées ;
- constat d'une relative « faiblesse » du produit de la taxe de séjour en Valloire en comparaison avec d'autres Communes ayant instauré le régime au réel pour toutes les catégories d'hébergement.

Qui paie la taxe de séjour ?

C'est le touriste qui paie la taxe de séjour.

Elle est calculée par nuitée et selon le nombre de personnes hébergées. Conformément à l'article L.2333-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), cette taxe est payée par les personnes hébergées à titre onéreux, qui ne sont pas domiciliées dans la commune et qui ne possèdent pas de résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation.

Qui fixe les tarifs ?

Ils sont fixés par la Commune, en référence à un barème national, en fonction de la catégorie de l'établissement, et au regard des tarifs pratiqués par des Communes supports de stations de sports d'hiver et d'été comparables à Valloire. Au tarif fixé par la Commune, s'ajoutent 10 % perçus depuis 1993 au profit du Département. C'est la Commune qui se charge de reverser la part départementale au Conseil Départemental.

Les tarifs de la taxe de séjour doivent être affichés dans l'établissement.

Qui est concerné ?

Tous les hébergeurs touristiques marchands, professionnels ou non, sont soumis à la taxe de séjour : les hôtels de tourisme, les résidences de tourisme, les meublés de tourisme, les villages de vacances, les chambres d'hôtes, les emplacements dans les aires de campings cars, les terrains de camping... et quel que soit le mode de promotion et de commercialisation choisi (Office de Tourisme, centrales de réservation, agences immobilières, sites internet...).

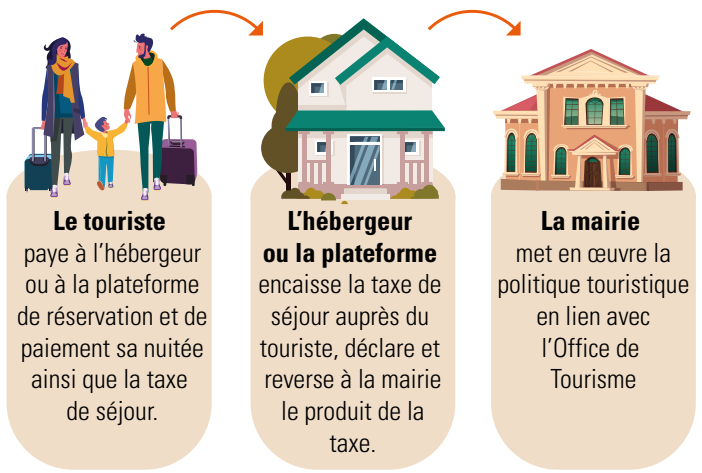
Comment la taxe de séjour se calcule-t-elle ?

Elle est calculée sur le nombre de nuitées effectivement vendues. Les tarifs de la taxe doivent apparaître sur la facture client. Elle est réglée par le client directement à l'hébergeur ou à la plateforme de réservation et de paiement (qu'il s'agisse de la centrale de réservation, de booking, du bon coin, d'agences immobilières... etc), chargés de la collecter puis de la reverser à la Mairie.



Comment cela fonctionne-t-il ?

La taxe de séjour est collectée par les hébergeurs ou les plateformes auprès de leurs clients pour toute nuitée effectuée dans un hébergement touristique marchand.



Sont exemptés de la taxe de séjour :

- les personnes mineures ;
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- les personnes qui occupent des locaux dont le loyer mensuel est inférieur à 210 €.

Quelle est la période d'application ?

À compter du 16 avril 2021, à Valloire, la taxe de séjour sera perçue toute l'année.

Quels sont les tarifs appliqués ?

À compter du 16 avril 2021, les tarifs applicables sont les suivants.

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Comment reverser les taxes de séjour perçues ?

Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service de la taxe de séjour de la Mairie. Cette déclaration peut s'effectuer par courrier postal ou par courriel.

En cas de déclaration par courrier postal le logeur doit transmettre chaque mois avant le 10 le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre du logeur.

En cas de déclaration par courriel le loueur doit effectuer sa déclaration avant le 15 du mois et ne communiquera ses justificatifs à la collectivité qu'à sa demande.

Le service taxe de séjour transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent lui retourner, accompagné de leur règlement avant le :

- 30 avril pour les taxes perçues du 1^{er} janvier au 31 mars ;
- 31 juillet pour les taxes perçues du 1^{er} avril au 30 juin ;
- 31 octobre pour les taxes perçues du 1^{er} juillet au 30 septembre ;
- 31 janvier pour les taxes perçues du 1^{er} octobre au 31 décembre.

Quelles sont les obligations de l'hébergeur ?

Obligations d'afficher les tarifs de la taxe de séjour. La faire figurer sur la facture remise au client, distinctement des prestations (la taxe de séjour n'est pas assujettie à la TVA). Déclarer et reverser la taxe de séjour.

Pour tout renseignement sur la taxe de séjour vous pouvez contacter

Madame Isabelle Matraire
Directrice adjointe des services Mairie de Valloire
+33 (0)4 79 59 03 11 - isabelle.matraire@valloire.net

Catégorie d'hébergement	Part commune	Part taxe additionnelle départementale	Total taxe de séjour
Palaces	3,64 €	0,36 €	4,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,28 €	0,22 €	2,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,82 €	0,18 €	2,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,37 €	0,13 €	1,50 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4 étoiles et 5 étoiles	0,82 €	0,08 €	0,90 €
Hôtel de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublé de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles	0,73 €	0,07 €	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés 3, 4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,55 €	0,05 €	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €	0,02 €	0,22 €

Nouveaux agents municipaux



Sandrine Dupuis

Titulaire d'un Bac pro secrétariat, Sandrine a connu des expériences professionnelles variées, du secrétariat dans une entreprise privée à la gestion d'une boulangerie. L'expérience la plus marquante est celle de secrétaire au service d'un cabinet d'avocat parisien, pendant 18 ans. Sandrine développe alors un intérêt particulier pour les matières juridiques et suit des cours de professionnalisation en droit. En 2018, Sandrine s'installe à Valloire avec son conjoint Sylvain, qui vient tout juste d'obtenir une mutation au centre technique municipal de la commune. Elle occupe le poste d'agent d'accueil à la Mairie depuis le mois de décembre 2019, et affectionne particulièrement le contact avec le public. La diversité des tâches qui lui sont confiées et la volonté d'en apprendre davantage sont une réelle source de motivation pour elle. Passionnée de nature, de marche et de ski, Sandrine s'épanouit pleinement dans son choix de vie à Valloire.

Julien Leger

Tout au long de sa carrière, Julien a fait preuve d'un grand intérêt pour les métiers manuels et a souhaité constamment développer ses compétences. L'obtention d'un CAP menuiserie-ébénisterie lui permet de travailler plusieurs années dans ce domaine. Par la suite, il saisit l'occasion d'apprendre, auprès des professionnels du métier, la technique de la gravure sur verre, la taille de la pierre ou encore le travail du fer. Souhaitant découvrir le travail dans une station de sports d'hiver, et connaissant un peu Valloire, Il intègre les services techniques de la commune pour la saison 2017/2018. Titulaire des permis poids lourds, il est en charge principalement de la conduite des engins de déneigement. Satisfait de son expérience, Julien souhaite poursuivre son engagement au service de la commune et est affecté au poste de gardien de la déchetterie en inter-saisons. Il apprécie particulièrement la diversité des tâches qui lui sont confiées, et la vie de village. Très actif, Julien a beaucoup pratiqué la marche, la moto, ou encore le tir sportif.



Coralie Achin

Nouvellement arrivée à Valloire en octobre 2020, Coralie occupe le poste de chargée de projet « immobilier de loisirs ». Elle est notamment en charge de la création d'un plan d'actions regroupant diverses missions : référencement du parc immobilier, développement des relations avec les propriétaires, etc. Coralie a toujours souhaité vivre et travailler en montagne. Originaire de Digne-les-Bains, elle débute ses études de droit à Aix-en Provence et les poursuit à la faculté de Grenoble, où elle obtient un Master II en Droit Public mention Droit de la Montagne. Elle poursuit ensuite par la rédaction d'une thèse et se consacre à la recherche dans le domaine de l'adaptation des stations de montagne aux changements divers (climatiques, clientèle...). Coralie est également adepte des sports en plein air, et s'adonne volontiers à la pratique du vélo, de la randonnée et du ski.



Alexandra Bonnet

Alexandra est mauriennaise et a toujours vécu dans la région. Après l'obtention d'un bac pro métiers de l'hôtellerie et quelques expériences dans ce domaine, elle change d'orientation professionnelle et travaille aux côtés de son père, gérant d'une exploitation agricole sur la commune d'Albiez. Elle arrive à Valloire fin 2018, travaillant d'abord aux remontées mécaniques pour la saison d'hiver, elle est ensuite recrutée au sein des services techniques de la commune au printemps 2019. Alexandra est notamment en charge du déneigement, de travaux d'entretien divers, du fleurissement... Désireuse d'évoluer professionnellement, elle a obtenu les CACES et souhaite passer les permis poids lourds. Très motivée, elle s'adapte facilement à la polyvalence de ses missions. Elle aime surtout le travail en extérieur et attache une grande importance aux relations humaines. Alexandra pratique plusieurs activités sportives, notamment le ski, le rugby et l'équitation.



Emilie Zamblera

Emilie débute sa vie professionnelle par l'obtention du monitorat d'équitation, sport qu'elle affectionne particulièrement. Plus tard, elle passe le concours d'adjoint de sécurité à la Police Nationale et intègre ses services pendant plus de trois ans. Originaire de la région parisienne, Emilie a toujours connu Valloire où elle passe ses vacances en famille depuis son enfance. Très attachée au village, elle n'a pas hésité à saisir l'opportunité de s'y installer durablement en répondant à l'offre d'emploi d'Agent de Surveillance de la Voie Publique, poste qu'elle occupe depuis le mois de février 2020. Emilie apprécie particulièrement le contact avec les habitants et les vacanciers, ainsi que ses missions diverses : constatation des infractions, veille au respect de la réglementation... participant ainsi au bon fonctionnement de la vie des habitants et vacanciers de Valloire. Cette installation en montagne est l'occasion pour elle de pratiquer de nombreux sports, notamment la randonnée, l'escalade et le ski.

David Poncet

Natif d'Albertville, David obtient son diplôme universitaire de technologie génie civil à Grenoble. Il débute ensuite une carrière dans le domaine privé en tant que chef de chantier pendant plusieurs années. Il connaît ensuite une évolution professionnelle en devenant conducteur de travaux et déménage dans les Alpes du Sud, où il passera une dizaine d'années. Enfin, de retour dans sa région d'origine en 2014, sa carrière s'oriente dans le secteur public. David occupe le poste de directeur des services techniques au sein de la mairie depuis le printemps 2020. Il est notamment en charge de la coordination de l'ensemble des services techniques, du suivi des marchés publics, du contrôle et de la gestion des travaux réalisés par les entreprises extérieures... Les spécificités techniques de ses missions et la diversité de ses interlocuteurs font de ce poste un véritable challenge que David a à cœur de relever. Dans sa vie privée, David est un sportif accompli. Il se consacre quotidiennement à l'entraînement physique que demandent les compétitions auxquelles il participe : trail, ski de randonnée... et affiche souvent de bons résultats.



Une nouvelle déchetterie

La déchetterie a été rénovée entre fin 2019 et début 2020. Celle-ci n'était plus aux normes de sécurité pour les usagers comme pour le stockage de certains déchets et l'espace fonctionnel était insuffisamment optimisé.

Le SIRTOMM, en concertation avec les services communaux, a engagé un chantier de profond réaménagement du site. Ces travaux ont représentés un investissement de 409 000 € TTC (à la charge du SIRTOMM) . Ils ont été confiés à l'entreprise Martoïa BTP sous le contrôle du bureau d'étude G-Home.

Les usagers peuvent maintenant apprécier la création d'un sens unique de circulation qui permet d'éviter les manœuvres de retournement toujours délicates en utilitaires ou avec une remorque. Les garde-corps métalliques ont été remplacés par des murets en béton plus sécurisés, éloignant les usagers du risque de chute et permettant de poser les déchets afin de faciliter leur dépôt dans la benne.

Enfin, outre l'installation d'une benne spécifique pour le mobilier, il faut noter l'amélioration certaine de l'accessibilité aux flux de déchets spécifiques (piles, lampes, huiles, DDS etc...) avec l'aménagement d'une plateforme plus pratique en entrée de site.



La déchetterie permet le tri de nombreux déchets parmi lesquels les gravats, les meubles, les déchets verts, la ferraille, le plâtre, les déchets électronique et les encombrants. Un tri correctement effectué est nécessaire pour une meilleure valorisation des déchets et donc pour réduire l'empreinte environnementale qu'ils représentent. En cas de doute, n'hésitez pas à demander au gardien où mettre vos déchets.

La déchetterie accueille les usagers du mardi au vendredi de 9h à 12h puis de 14h à 18h et le samedi de 8h à 12h puis de 14h à 17h.

Les apports sont gratuits pour les particuliers et limités à 2m³ par jour. Les professionnels doivent quant à eux s'acquitter de tickets à acheter à l'avance auprès du SIRTOMM.

Pour tout renseignement supplémentaire, contactez le SIRTOMM au 04 79 59 98 74.
Remerciements au SIRTOMM et à son Président Christian Simon.

La patinoire s'est dotée d'une toiture



L'objectif du projet était de couvrir la piste de glace afin de la protéger des intempéries et du soleil. Laurent Bansac, architecte et maître d'œuvre du projet, choisi suite à un appel d'offres, a présenté et obtenu au printemps 2019 auprès M. Philippe Ganion, Architecte de Bâtiments de France, et M^{me} Isabelle Rossin, technicienne des bâtiments de France UDAP de Savoie, le permis de construire.

Il a ensuite établi le marché d'appel d'offres constitué de cinq lots attribués aux entreprises suivantes :
- Truchet Bâtiment - Gros œuvre - Saint Martin La porte (73)
- SAS Margueron - Charpente - Belley (01)
- SMAC - Couverture - Vaux-en-Velin (69)
- Lauzière Gros Œuvre - La Chambre (73)
- Dompnier - Électricité - Pontamafrey (73)



Budget	2 563 605 € TTC
Subvention AURA	387 620 € TTC
Surface couverte	2509 m²
Surface toiture	2800 m²
Charpente lamellé Collé	496 m³ soit près de 200 tonnes
Gradins capacité	500 places

Le premier de coup de pioche a été donné en septembre 2019. Suite à la crise sanitaire de la Covid-19 au printemps 2020, la livraison de l'ouvrage initialement prévue pour l'été 2020 s'est décalée à octobre 2020. La patinoire ainsi dotée sera opérationnelle pour la saison d'hiver 2020/2021. Voici l'occasion de revenir sur ce chantier massif et de partager avec les plus amateurs, tous les détails techniques.





L'architecture

La toiture constituée de quatre pans couvre la patinoire, l'espace entre cette dernière et la base de loisirs mais également les gradins d'une capacité de 500 places.

Les pans en pignons, plus bas, sont décalés du faîtage au nord et au sud laissant pénétrer la lumière naturelle sur ces côtés. 2 houteaux sont ouverts dans le pan sud-ouest.

Ce choix architectural est dynamique en façade sud-ouest et permet de casser l'effet de « grosse toiture » pour la rythmer plus près de l'échelle des constructions environnantes.

La toiture des houteaux ouverts vers l'ouest est en léger dévers vers l'extérieur pour accentuer le dynamisme, rompre l'alignement du bord de toit et mieux protéger des intempéries. La lumière naturelle pénètre néanmoins bien le volume intérieur de l'enceinte de glace, par le nord, le sud et l'ouest. Les ouvertures entre toits, en pignons nord et sud, sont laissées ouvertes pour une bonne ventilation de la sous face de toiture.

Les parties plus basses sud et nord sont traitées en appentis, également avec ferme et poteaux en bois

Le contreventement dans le sens des longs pans à l'est sont constitués de croix de Saint-André métalliques en acier galvanisé.

Des brise-soleils sont installés dans les houteaux, pour occulter un trop grand ensoleillement. Des brise-vues de même nature sont également installés autour des tours aéro-réfrigérantes du local technique sud existant pour les dissimuler.

De la piste les patineurs auront une vue dégagée vers les montagnes à l'ouest.



Les matériaux

Les fondations et massifs de charpente en béton armé reposent sur des micropieux.

La charpente est constituée de fermes en lamellé-collé composé d'essences de bois Douglas et Pins. Elle est supportée par des poteaux réalisés dans la même matière, fixés au sol par des ferrures en acier galvanisé.

Les houteaux sont composés de panneaux avec tressage de bois de châtaignier.

La couverture est en bac acier prélaqué de couleur grise. Le support de couverture est un bac acier laqué blanc et perforé pour l'acoustique, posé en sous-face entre pannes. Entre ces deux bacs, un complexe constitué de laine de roche et d'un pare-vapeur assure l'isolation thermique. Environ 2500 arrêts de neige ont été installés sur l'ensemble de la couverture et des chéneaux.

Un garde-corps, habillé de lisses en bois, ferme les gradins en partie haute.

L'exploitation

La hauteur libre sous l'entrait retroussé est de 5 mètres ce qui rend la patinoire compatible avec les règles applicables aux compétitions de haut niveau. Un marquage de la dalle de la patinoire, prévue après l'exploitation hivernale, permettra une utilisation de la surface en terrain multisports.

Cette belle réalisation permettra d'optimiser l'exploitation de la patinoire qui viendra ainsi enrichir l'offre d'activités pour nos vacanciers, nos clubs et nos habitants.

La Commune renouvelle ses remerciements à la Région AURA pour la subvention octroyé de 387 620 €.



Conseils municipaux

Extraits des principales délibérations

Les délibérations ci-dessous sont disponibles au format PDF sur le site internet de la mairie :

Pour 2019

https://www.mairie-valloire.fr/fr/il4-mairie_p159-2019.aspx

Pour 2020

https://www.mairie-valloire.fr/fr/il4-mairie_p160-2020.aspx

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2019

Affaires générales

- Travaux de confortement de la piste de l'Echerenne
- Coupes de bois à asseoir en forêt communale pour l'année 2020
- Demande d'aide pour la valorisation du bois énergie en circuit court dans le cadre de chantiers d'exploitation forestière

Affaires financières

- Budget principal – Décision modificative budgétaire N° 3
- Budget eau et assainissement – Décision modificative budgétaire N° 2
- Convention de partenariat sportif avec Ludovic Pommeret pour l'année 2019
- Attribution d'une subvention au Snow-ski club - section ski alpin - pour l'année 2019
- Convention d'objectifs avec le Snow-ski club pour l'année 2019

Commande publique

- Protection du talus des Charbonnières contre les érosions - Avenant N°1 au marché de travaux

Personnel communal

- Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2019

Affaires générales

- Opposition au transfert obligatoire de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020
- Convention constitutive de groupement de commande pour l'achat et la fourniture de combustible et de carburant avec la Communauté de Communes Maurienne Galibier (CCMG)
- Béton défectueux au droit de l'arrêt de bus situé en face de la place de la mairie : protocole d'accord transactionnel Commune de Valloire – Sociéti Béton Vicat
- Avis sur la modification des limites d'agglomération
- Instauration d'un service communal de garderie périscolaire pour la saison d'hiver 2019 - 2020
- Convention de mise à disposition de locaux pour les centres de loisirs de la Communauté de Communes Maurienne Galibier (CCMG) et de prestations de service et de mise à disposition de personnel pour l'accueil périscolaire sur Valloire

Affaires financières

- Attribution d'une subvention complémentaire à la section snow du Snow-ski club pour l'année 2019
- Modification de la convention d'objectifs avec le Snow-ski Club pour l'année 2019
- Budget principal – Décision modificative budgétaire N° 4
- Budget eau et assainissement – Décision modificative budgétaire N° 3
- Convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image avec Jean-Baptiste Grange pour la saison 2019-2020
- Tarif de location de l'appartement situé dans le bâtiment du groupe scolaire

Affaires foncières

- Extension de la brasserie du Galibier – Convention de servitude de cour commune au profit de la SCI BLG
- Rétrocession par l'établissement public foncier local de la Savoie (EPFL 73) d'une partie (maison de santé Jean-Régis Magnin) de l'ensemble immobilier « le Plein Sud »

Commande publique

- Travaux d'aménagement et de réfection de chaussée rue des Choseaux Ville - Autorisation de signature du marché
- Transport en commun de personnes par navettes touristique régulières (ski-bus) - Autorisation de signature du marché
- Délégation de service public pour la gestion de la structure multi accueil des Aiglons - Choix du délégataire

Personnel communal

- Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste de technicien territorial aux ateliers municipaux

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2019

Affaires générales

- Convention d'objectifs 2020 commune de Valloire – Valloire Tourisme
- Modification des conditions d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit avec le groupement Sofaxis / CNP Assurances pour l'année 2020 - Avenant à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe avec le Centre de gestion de la Savoie
- Convention avec le SAF (Secours Aérien Français) relative aux secours hélicoptérés pour la saison 2019-2020

- Convention avec la SEM Valloire relative à l'organisation des secours sur pistes pour la saison 2019-2020

Affaires financières

- Budget principal – Décision modificative budgétaire N° 5
- Attribution d'une subvention exceptionnelle au Snow-ski club Edition 2019 du Grand Prix international de Valloire
- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Valloire Patrimoine et Culture pour l'organisation du 80ème Anniversaire de la Bataille des Alpes
- Convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image avec Lucie Silvestre pour la saison 2019-2020
- Tarifs des secours sur pistes de la SEM Valloire, des transports sanitaires par ambulances et par le Service départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie (SDIS) et des secours hélicoptérés pour la saison 2019-2020
- Délégation de service public du Bar restaurant d'altitude de Thymel
- Homologation des tarifs pour l'hiver 2019/2020

Affaires foncières

- Projet de construction, d'exploitation et d'entretien d'une centrale hydroélectrique sur le cours d'eau de la Valloirette – Lancement de la concertation préalable - Articles L. 103-2 et suivants et L. 300-2 du code de l'urbanisme - Organisation et déroulement de la concertation préalable à la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP)
- Chute hydroélectrique de Calypso
- Convention de servitudes Commune de Valloire/ EDF
- Convention d'occupation du domaine public relative à un stand de billetterie d'activités de sorties en traîneaux à chiens

Commande publique

- Marché de services pour le transport sanitaire suite à la prise en charge de personnes accidentées, blessées ou en détresse sur le domaine skiable par la SEM Valloire - Autorisation de signature du marché
- Marché à procédure adaptée pour les travaux d'équipement de la patinoire d'une toiture - Avenant N°1 au lot n°1 du marché de travaux

Personnel communal

- Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2019

Affaires générales

- Convention relative au logement des travailleurs saisonniers prise en application de l'article L 301-4-1 du code de la construction et de l'habitation
- Installation d'un relais de radiotéléphonie
- Convention Commune de Valloire/ Hivory SAS

Affaires financières

- Convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image avec Théo LOPEZ pour la saison 2019-2020
- Délégation de service public du domaine skiable des remontées mécaniques et des équipements touristiques avec la SEM Valloire
- Approbation du compte-rendu annuel au concédant 2017-2018
- Délégation de service public du domaine skiable des remontées mécaniques et des équipements touristiques avec la SEM Valloire
- Homologation des tarifs pour l'hiver 2019/2020
- Délégation de service public de la structure multi-accueil des Aiglons - Homologation des tarifs pour l'hiver 2019/2020

Affaires foncières

- Élaboration du plan local d'urbanisme de Valloire - Nouveau débat sur les orientations prises dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- Acquisition des emprises foncières nécessaires à la construction, l'exploitation et l'entretien d'une centrale hydroélectrique sur le cours d'eau de la Valloirette - Lancement de la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique et de la procédure d'enquête parcellaire

Commande publique

- Élaboration du PLU : avenant n°2 pour la rédaction de trois orientations d'aménagement programmé (OAP) supplémentaires
- Contrat d'entretien des jeux d'enfants : avenant de transfert de la société Ludo Parc à la société SAS Recre'Action
- Construction de la toiture de la patinoire : avenant de transfert du cabinet d'architecture Laurent Bansac DGLP à la société SASU Atelier d'architecture Bansac Laurent

Personnel communal

- Autorisation de recruter des agents contractuels suite à des vacances temporaires d'emploi et dans l'attente du recrutement de fonctionnaires

SÉANCE DU 16 JANVIER 2020

Affaires financières

- Budget eau et assainissement – Décision modificative budgétaire N° 4
- Budget principal – décision modificative budgétaire N° 6
- Autorisation donnée au maire pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2020

Affaires financières

- Débat d'orientations budgétaires 2020
- Attribution d'une subvention exceptionnelle au Snow-ski club - Edition 2019-2020 du Grand Prix international de Valloire
- Convention de participation financière pour l'installation d'un chalet d'accueil sur le site de la déchetterie SIRTOMM - Commune de Valloire
- Service de garderie périscolaire exercé par la CCMG - Approbation de la mise en œuvre d'un protocole d'accueil individualisé (PAI) et des tarifs afférents

Affaires foncières

- Convention tripartite de mise à disposition d'une bande de terrain de 4 mètres Brasserie du Galibier - SIRTOMM - Commune de Valloire

Personnel communal

- Création d'un poste de chargé de projets immobilier de loisirs

SÉANCE DU 5 MARS 2020

Affaires générales

- Convention de partenariat pour la mise en œuvre d'accueils décentralisés « France services » Commune de Valloire - Centre social Mosaïca
- Fruitière du Col Bail Commune de Valloire / Association Sporting Cheminots de Pratique Omnisports (SCPO)

- Convention de partenariat Commune de Valloire / Association Valloire Patrimoine et Culture (VPC)
- Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (CDG 73) en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires
- Révision du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Restitution de la compétence « promotion du tourisme » dont la création d'offices de tourisme à la Commune d’Orelle

Affaires financières

- Délégation de service public du domaine skiable des remontées mécaniques et des équipements touristiques avec la SEM Valloire
- Approbation du compte-rendu annuel au concédant 2018-2019
- Travaux en forêt communale pour l'année 2020 - Demande de subvention afférente au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
- Demande d'aide pour la valorisation de bois énergie en circuit-court dans le cadre de chantier d'exploitation forestière
- Vote des taux d'imposition 2020
- Subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2020
- Financement de l'école primaire de Valloire - Détermination du crédit-élève 2020
- Budget principal : compte de gestion 2019
- Budget principal : compte administratif 2019
- Budget principal : affectation des résultats 2019
- Budget principal : approbation du budget primitif 2020
- Budget des équipements touristiques : compte de gestion 2019
- Budget des équipements touristiques : compte administratif 2019
- Budget des équipements touristiques : affectation des résultats 2019
- Budget des équipements touristiques : approbation du budget primitif 2020
- Budget eau-assainissement : compte de gestion 2019
- Budget eau-assainissement : compte administratif 2019
- Budget eau-assainissement : affectation des résultats 2019
- Budget eau-assainissement : Approbation du budget primitif 2020
- Budget parc de stationnement : compte de gestion 2019
- Budget parc de stationnement : compte administratif 2019
- Budget parc de stationnement : affectation des résultats 2019
- Budget parc de stationnement : Approbation du budget primitif 2020
- Budget microcentrales : compte de gestion 2019
- Budget microcentrales : compte administratif 2019
- Budget microcentrales : affectation des résultats 2019
- Budget microcentrales : Approbation du budget primitif 2020

Affaires foncières

- Projet de construction, d'exploitation et d'entretien d'une centrale hydroélectrique sur le cours d'eau de la Valloirette - Arrêt et approbation du bilan de la concertation préalable - Articles L103-6 et L300-2 du code de l'urbanisme
- Échange foncier sans soulte Commune de Valloire - Armand Truchet
- Concession de Calypso : avis sur la demande d'autorisation d'exécution de travaux relatifs au dégravement du barrage du Lay
- Plan local d'urbanisme (PLU) application du nouveau règlement - décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1er du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme - et du décret n°2020-78 du 31 janvier 2020 modifiant la liste des sous-destinations des constructions pouvant être réglementées par les PLU ou les documents en tenant lieu

Commande publique

- Bar-restaurant de Thymel - Avenant N°1 à la convention de délégation de service public sous la forme d'affermage
- Travaux de remplacement de la conduite d'adduction amont du réservoir des Charmettes - Modification N°1 au marché de travaux passé avec l'entreprise CGM

Personnel communal

- Octroi de la protection fonctionnelle à un agent communal

SÉANCE DU 12 MARS 2020

Affaires financières

- Financement 2020 de l'Office de tourisme de Valloire - Approbation du budget primitif 2020 de Valloire Tourisme

Affaires foncières

- Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

SÉANCE DU 18 JUIN 2020

Affaires générales

- Epidémie de Covid 19 – Soutien à l'économie locale
- Rythmes scolaires – Renouveaulement de l'organisation scolaire à 4 jours pour la rentrée 2020-2021
- Gardiennage de l'église de Valloire pour l'été 2020 - Convention commune de Valloire/fondation pour l'action culturelle internationale en montagne (FACIM)

Affaires financières

- Budget principal 2020 – Décision modificative budgétaire N° 1
- Convention de partenariat sportif avec Ludovic Pommeret pour l'année 2020
- Convention d'objectifs avec le Snow-ski club pour l'année 2020
- Convention d'objectifs avec l'Association d'Éducation Populaire (AEP) pour l'année 2020

Commande publique

- Équipement de la patinoire d'une toiture : modification n°2 au marché public de travaux (gros œuvre – VRD - fondations spéciales) passé avec l'entreprise SAS Locabat Truchet bâtiment
- Équipement de la patinoire d'une toiture : modification n°1 au marché public de travaux (charpente bois lamellé-collé) passé avec l'entreprise Margueron
- Équipement de la patinoire d'une toiture : modification n°1 au marché public de travaux (couverture - zinguerie) passé avec l'entreprise SMAC
- Fort du Télégraphe : modification n°1 au marché public de travaux relatif à la stabilisation et à la restauration des maçonneries des remparts passé avec l'entreprise Glenat
- Fort du Télégraphe : marché public de travaux relatif à la stabilisation et à la restauration des maçonneries des remparts - Affermissement des tranches optionnelles
- Marché public de services relatif au transport en commun de personnes par navettes touristiques régulières - Protocole transactionnel afférent

SÉANCE DU 5 JUILLET 2020

- Installation du Conseil Municipal
- Élection du Maire
- Détermination du nombre de postes d'adjoints
- Élection des adjoints
- Lecture de la charte de l' élu local
- Représentation du Conseil Municipal au conseil d'administration de la SEM Valloire
- Représentation du Conseil Municipal au comité de direction de Valloire Tourisme

SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

- Élection de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants du Conseil municipal en vue de l'élection sénatoriale partielle du 27 septembre 2020
- Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales
- Indemnités de fonctions du maire et des adjoints
- Commissions municipales : principe de permanence - définition de leur objet composition
- Commission permanente d'appel d'offres : désignation des trois membres titulaires et de leurs trois suppléants
- Commission permanente de délégation de service public : désignation des trois membres titulaires et de leurs trois suppléants
- Commission communale des impôts directs : liste des contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la commission
- Conseil d'administration du centre communal d'action sociale : détermination du nombre des membres – Élection des membres du Conseil Municipal
- Représentation du Conseil Municipal à l'assemblée spéciale de l'établissement public foncier local de la Savoie
- Représentation du Conseil Municipal au conseil d'administration de l'association Valloire Réservation
- Représentation du Conseil Municipal au conseil d'administration de la régie d'électricité de Valloire
- Représentation du Conseil Municipal au conseil d'administration de l'association d'éducation populaire de Valloire (AEP)
- Représentation du Conseil Municipal au conseil d'administration de l'association des propriétaires touchés par le passage des pistes de ski (APPPS)
- Représentation du Conseil Municipal au comité national d'action sociale
- Représentation du Conseil Municipal à la commission paritaire de concertation Valmeinier-Valloire
- Représentation du Conseil Municipal au conseil d'administration de la SOREA

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Affaires générales

- Commission municipale finances, développement durable, colporteur, communication : modification de l'objet
- Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire
- Règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres
- Nomination d'un membre du conseil municipal délégué au conseil d'administration de Mosaïca
- Convention pour l'intervention du centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL 2020-2022
- Convention d'organisation du service de gardiennage de la déchetterie 2020-2022

Affaires financières

- Subvention 2020 à l'Amicale des Pompiers de Valloire

Affaires foncières

- Acquisition des emprises nécessaires à la construction, l'exploitation et l'entretien d'une centrale hydroélectrique sur le cours d'eau de la Valloirette

Commande publique

- Équipement de la patinoire d'une toiture : modification n°1 au marché public de travaux (menuiseries bois et façades) passé avec l'entreprise LGO (Lauzières Gros Oeuvre)

Personnel communal

- Détermination des critères de l'entretien professionnel
- Tableau des effectifs

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Affaires générales

- Ecoles numériques innovantes et ruralité « Label Écoles numériques 2020 » - Convention de partenariat afférente

Affaires financières

- Budget principal 2020 : décision modificative budgétaire N° 2
- Taxe de séjour : modalités de perception et tarifs

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2020

Affaires générales

- Opposition au transfert de la compétence du plan local d'urbanisme (PLU) à la Communauté de Communes Maurienne-Galibier
- Renouveaulement de la convention tripartite de mise à disposition d'une bande de terrain de 4 mètres Brasserie du Galibier - SIR-TOMM - Commune de Valloire
- Prolongation d'adhésion du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit par le CDG73 avec le groupement Sofaxis / CNP Assurances jusqu'au 31/12/2021
- Motion pour la défense et l'avenir du site industriel de Ferropem de Montricher-Albanne et sur les autres sites alpins
- Désignation des représentants de la commune à l'Association de la croix du Sud

Affaires financières

- Budget principal 2020 : décision budgétaire modificative N° 3
- Taxe d'aménagement : Modification du taux
- Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux des terrains devenus constructibles
- Approbation des tarifs de la structure multi-accueil des Aiglons 2020/2021

Commande publique

- Marché public de fourniture d'électricité (ex-tarifs bleus) : Adhésion à un groupement de commandes, Désignation de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne comme coordonnateur, Autorisation des signer la convention constitutive de groupement de commandes, Élection de membres titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offres du groupement
- Modifications et rénovation du centre médical : avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre
- Travaux d'aménagement du chemin de Pierre Pomme : avenant n°1 au marché public de travaux passé avec l'entreprise Buttard TP

Personnel communal

- Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

État civil

NAISSANCES

Léo Ract

fil de Laura Grange
et de Maxime Ract
12 septembre 2019



Garance Martin

fil de Pauline Migeotte
et de Alexandre Martin
21 septembre 2019



Noé Rambaud

fil de Anaïs Bunel et
de David Rambaud
2 octobre 2019



Eliott Le Guennec

fil de Marine Brimont
et de Briec Le Guennec
3 novembre 2019



Marin Levailant

fil de Anne-Sophie
Migeotte et de
Jean-Baptiste Levailant
12 novembre 2019



Andréa Phillips-Kress

fil de Natacha Rivas et
de Gabriel Phillips-Kress
14 décembre 2019



Arthur Keller

fil de Amélie Keller-
Magnin et Frédéric Keller
17 janvier 2020



Élisabeth Magnin

fil de Fanny Warlot
et de Pierre-Antoine
Magnin
21 janvier 2020



Thomas Michelland

fil de Celia Scheideker
et de Philippe
Michelland
28 janvier 2020



Evan Costa

fil de Delphine Savoye
et de Fabien Costa
15 février 2020



Melvyn Martin

fil de Myriam
Rahmani-Sakalli et de
Tony Martin
7 mars 2020



Anouk Huor

fil de Sabrina Rambaud
et de Damien Huor
6 avril 2020



Soline Rambaud

fil de Anne-Laure
Legallais et de Thierry
Rambaud
18 juin 2020



Élina Brun

fil de Lauriane
Durand et de Cyril Brun
31 juillet 2020



Erza Grange

fil de Jade Thomasset et
Jean-Mathieu Grange
7 août 2020



Lily-Rose Grange

fil de Claire Chapotot et
Jean-Baptiste Grange
22 août 2020



Zélie Fialletout

fil de Charlotte Gigaud
et Pierre Fialletout
30 septembre 2020



Jeanne Clauser

Fille de Perrine Rosset et
de Matthieu Clauser
6 novembre 2020



Lily Delplace

fil de Chloé Laurent et
de David Delplace
13 novembre 2020



Léonie Rol

fil de Stéphanie Demarais
et de Jean-Alexandre Rol
25 novembre 2020

MARIAGES

31 décembre 2019

20 juin 2020

21 septembre 2020

Anne-Valérie GAUQUIE & Francis LEGER

Steeve LOURAICHI & Christophe TRAVIGNET

Elodie ESTIEVENART & Cyril POULET

DÉCÈS

21 décembre 2018

23 juillet 2019

5 août 2019

26 octobre 2019

30 janvier 2020

3 février 2020

17 février 2020

20 février 2020

24 février 2020

17 mars 2020

10 mai 2020

2 juin 2020

19 juillet 2020

29 juillet 2020

27 août 2020

30 août 2020

25 septembre 2020

28 septembre 2020

29 septembre 2020

5 octobre 2020

22 octobre 2020

21 novembre 2020

22 novembre 2020

Marcelle THOMAS née FAVRE, à l'âge de 91 ans

Francisco CAMPOS à l'âge de 63 ans

Madeleine TAVEAU née VINDRIOS, à l'âge de 91 ans

Anne Marie LESAING née LEPOUTRE, à l'âge de 98 ans

Jeannette MICHELLAND née FALCOZ, à l'âge de 82 ans

Claudie GIRARD née MOURIER, à l'âge de 73 ans

Père Etienne ALBANEL, à l'âge de 100 ans

Michel FALCOZ, à l'âge de 69 ans

Marie-Thérèse MAGNIN, à l'âge de 75 ans

Roger FALCOZ, à l'âge de 84 ans

André DUVERNEY GUICHARD, à l'âge de 85 ans

Christine DUBOC, à l'âge de 67 ans

Daniel OLLIER, à l'âge de 73 ans

Patrick LE GUENNEC, à l'âge de 65 ans

Céline RAPIN née GRANGE, à l'âge de 99 ans

Jean-François RAMBAUD, à l'âge de 83 ans

Père Louis TROCCAZ, à l'âge de 96 ans, prêtre de Valloire de 1991 à 2004

Marius MICHELLAND, à l'âge de 97 ans

Bernard REYDET, à l'âge de 74 ans

Marie-Thérèse MARTIN née LE RUYET, à l'âge de 85 ans

Claude GRANGE, à l'âge de 81 ans

André BOIS, à l'âge de 80 ans

Philippe MARCHAIS, à l'âge de 67 ans

CARNET DE DEUIL

Monsieur Patrick Le Guennec.

Ancien élu décédé soudainement à l'âge de 65 ans.



Patrick entouré de sa famille est venu dans les années 80 à Valloire, et s'est très vite intégré à la vie Valloirine. Patrick a su mener de front une vie familiale, professionnelle, associative et municipale avec une force de travail, un engagement déterminé et passionné. Directeur, dirigeant d'un Club de vacances, c'est naturellement qu'il s'est investi dans la vie municipale. Tout récemment il avait repris de l'activité dans La Brasserie du Galibier, fondée par son fils. Nommé à deux reprises président de l'Office du Tourisme et Adjoint sous les mandats de Gérard Vuillermet (de 2001 à 2008) et de Jean-Pierre Rougeaux (de 2014 à 2017) puis conseiller municipal jusqu'en 2020, Patrick a œuvré avec conviction pour « la vie publique » et il a toujours fait preuve d'une disponibilité sans faille au service des citoyens. Au nom de la commune, du conseil municipal, nous tenions à rendre hommage à l'Élu municipal qu'a été Patrick et qui par ses qualités, sa personnalité et sa gentillesse a su donner ce qui lui paraissait être le meilleur dans l'accomplissement de sa tâche.

Concours des maisons fleuries



Comme chaque année, le jury des maisons fleuries a fait le tour des hameaux, en partant du Télégraphe jusqu'à Plan Lachat, sans oublier de monter à Poingt-Ravier, ni à l'Archaz ... Deux journées pour admirer chaque coin fleuri : villas, balcons, terrasses, cours, jardins mais aussi bars, commerces et hôtels...

Le jury a la lourde tâche de noter en se basant sur plusieurs critères : le choix des couleurs, des plantes, des jardinières mais aussi de l'harmonie de l'ensemble floral. Le règlement stipule aussi qu'un membre du jury ne vote pas s'il a un lien familial avec le candidat ou pour lui-même.

Membres du Jury : Lacoste Emmanuelle, Nguyen-Khoa Nathalie, Retornaz Alberte, Garino Renée, Feutrier Liliane, Falcoz Corine

Cette année 16 catégories dont voici les résultats :

1^{ère} catégorie Propriétés fleuries

Villas

- 1^{er} Pardo Pascal
- 2^e Martin Mireille
- 3^e ex-aequo Le Guennec Michèle et Noraz Pierre-Olivier

Habitations traditionnelles

- 1^{er} Feutrier Liliane
- 2^e Duverney-Prêt Dominique
- 3^e Perrin Monique

Villas avec aménagement paysagé

- 1^{er} Grange Annick
- 2^e Savoye Sophie et Andrée
- 3^e Grange Christian

2^e catégorie Habitations avec décor floral sur la voie publique

- 1^{er} Falcoz François
- 2^e Rambaud Georges
- 3^e Giraud Georges

3^e catégorie Fermes fleuries en activité

Pas de nominé dans cette catégorie

4^e catégorie Balcons ou terrasses

Balcons, Villas

- 1^{er} Cendrowski Jean-Roland
- 2^e Tavel Janine
- 3^e exaequo Falcoz claire et Magnin Philippe

Habitations traditionnelles

- 1^{er} Magnin Carine
- 2^e Mauger-Michelland Isabelle
- 3^e Rol Edouard

Immeubles collectifs

- 1^{er} Ferdinand Patricia
- 2^e Maciejczyk Barbara
- 3^e Finas Marie-Hélène

Terrasses

- Tableau d'honneur Opy Claudine
- 1^{er} Pirel Marie-Martine
- 2^e Rapin Remi
- 3^e Tromeur Annick

5^e catégorie Immeuble collectif

- 1^{er} Les 3 Evêchés

6^e catégorie Hôtels, restaurants

Hôtels

- 1^{er} Le Christiania
- 2^e La Poste
- 3^e Le Crêt-Rond

Restaurants

- 1^{er} La Maison D'Angeline
- 2^e ex-aequo Au Resto et La Grange

7^e catégorie Commerces, bars

Commerces, commerces de bouche

- 1^{er} Le Chant du pain
- 2^e Boulangerie Rambaud
- 3^e La Cabote de Joseph

Autres commerces

- 1^{er} Nagano
- 2^e Alpage Décoration
- 3^e Pierrot Sport

Bars

- Tableau d'Honneur Le Centre
- 1^{er} Le Zinc
- 2^e Mountain Café
- 3^e Brasserie le K



8^e catégorie Parcs et jardins d'agrément

- 1^{er} Petraz Annie
- 2^e Vilain Marc
- 3^e Bosc Geneviève

9^e catégorie Villages de vacances

- 1^{er} Chalet du Havre
- 2^e La Joie de Vivre
- 3^e Le Val-D'or

10^e catégorie Potagers fleuris

- 1^{er} Savoye Danièle
- 2^e Michelland Françoise
- 3^e Kleinbourg Claude

11^e catégorie Gîtes

- 1^{er} Dalbon Dominique
- 2^e Garino Renée
- 3^e Feutrier Marie-Hélène et Stéphanie

12^e catégorie Façades

- 1^{er} Falcoz Corine
- 2^e Noraz Josette
- 3^e Grange Andrée



13^e catégorie Innovation, rénovation

Pas de nominé dans cette catégorie

14^e catégorie Fleurissement, travail d'ensemble

- 1^{er} Grange Josette
- 2^e ex-aequo Dubois-Briet Nicole et Grange Guy

15^e catégorie Entreprises

- 1^{er} Val Lumière

16^e catégorie Chapelles

- 1^{er} De l'Archaz
- 2^e De la Borgé
- 3^e Des Verneys

Encouragements

Giraud Eric, Le Tatami
Saveurs des Alpapes, Schuss Mouss

Les lauréats du concours communal recevront un bon d'achat pour des fleurs d'un montant de :
Tableau d'honneur et 1^{er} : 45 €, 2^e : 35 €, 3^e : 30 € et pour les encouragements : 15 €.

Si les conditions sanitaires le permettent, sera organisé au printemps 2021 un moment convivial avec la remise des bons d'achats. Pour le concours départemental, le résultat sera communiqué également au printemps 2021 lors d'une cérémonie à Chambéry.

De nos actions d’aujourd’hui dépendent les résultats de demain

La crise sanitaire durable que nous traversons a bouleversé nos méthodes de travail, accentuant concomitamment, d’un côté l’absolue nécessité de gérer l’instant présent et d’un autre côté l’importance déterminante de fixer un cap, partagé de tous, pour les années à venir.

Dès le 16 mars dernier, outre la gestion pragmatique des vacanciers sur site et de ceux ayant réservé sur la fin de saison, Valloire Tourisme a dû très rapidement définir sa communication de crise. Naturellement, celle-ci devait être en cohérence avec celle des institutions du tourisme (France Montagnes et Savoie Mont-Blanc Tourisme prioritairement) pour légitimer chacun de nos messages.

Nous avons volontairement pris le parti de garder le lien avec notre communauté, en privilégiant la transparence, en respectant chaque saisonnalité et en rassurant sur les conditions d’accueil sanitaire. Alors que la fermeture anticipée a généré une baisse de fréquentation hivernale de -17.9 % (-20.7 % à l’échelle de l’ensemble des stations), nous avons choisi de proposer un été similaire aux années précédentes, en ne sacrifiant aucun axe de travail (même volume d’animations, même nombre de renforts saisonniers, même budget). L’objectif était double : à la fois protéger les étés 2021 et suivants mais aussi de tester les protocoles pour la prochaine saison d’hiver.

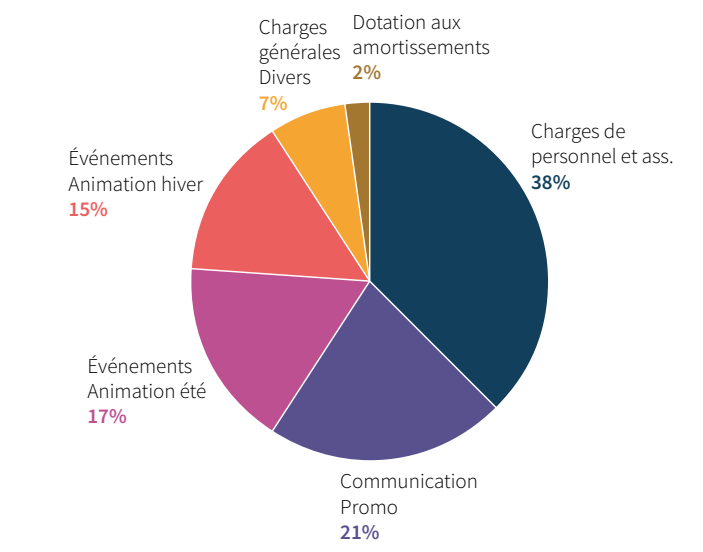
Le besoin des français de prendre des vacances dans un environnement naturellement aéré et ressourçant, ainsi que les bonnes conditions météo ont eu raison des quelques incertitudes légiti-mes. Les vacanciers ont répondu présent à l’appel de la mon-tagne Valloirinche, certains fidèles, d’autres primo-arrivants. En tout état de cause, les chiffres de fréquentation ont été très favo-rables puisque le taux d’occupation juillet/août 2020 a enregis-tré une progression de + 6.7 points par rapport à l’été 2019 (+ 4.6 points pour le taux de remplissage). Au final, la seule déception aura finalement été ce fameux mois de septembre. Notre saison d’été a été sauvée alors même que nous avons été contraints d’an-nuler certains événements (Punta Bagna, Foire du Tout-Terrain, Trail Galibier-Thabor et les 80 ans de la Bataille des Alpes).

Nous restons dans le même état d’esprit et sur la même ligne de conduite pour la saison hivernale à venir en restant responsables, réactifs et optimistes car, entre autres, notre taux de fidélisation est une force dans ce contexte concurrentiel hyper agressif.

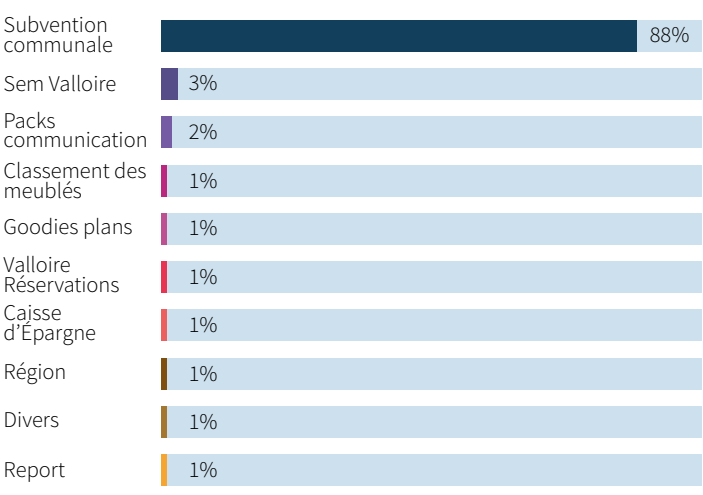
De nos actions d’aujourd’hui dépendent les résultats de demain. Elles vont être guidées par la feuille de route politique établie par le Conseil Municipal pour les 6 ans à venir, et qui devrait voir le jour en fin d’année 2020. Ce travail crucial va permettre de borner, notamment, les missions et interventions de Valloire Tourisme. La synergie entre la Municipalité et son bras armé touristique reste indispensable pour que les objectifs fixés soient réalisables.

Le budget de fonctionnement de l’Office de Tourisme (base budget primitif 2020) s’élève à 1 745 183 €, dont 1 535 761 € de subvention de la mairie, et se répartit de la manière suivante :

Répartition des dépenses 2020



Répartition des recettes 2020



Les projets sur lesquels travaillent le Comité de Direction et le per-sonnel pour 2021 vont certainement bousculer certaines lignes, tout en restant dans le giron budgétaire traditionnellement alloué. Quoi qu’il en soit, vous pouvez compter sur la détermination et l’engagement de toute l’équipe, dans le travail de valorisation de la destination Valloire !

Pour Valloire Tourisme, la Directrice, Emmanuelle Lacoste

Bilan & perspectives



Avant de parler de la saison d’hiver à venir et de ses perspectives, il est difficile de ne pas revenir sur la situation de ces derniers mois.

Comme pour tout Valloire, notre saison d’hiver s’est arrêtée le 15 mars et nous avons dû, dès le lendemain, prendre des mesures drastiques : fermeture des bureaux au public, mise au chômage complet ou partiel du personnel et bien sûr annulation / report de tous les dossiers déjà réservés pour les semaines à venir. Afin de limiter, autant que faire se peut, l’insatisfaction de nos clients et de nos hébergeurs, nous avons mis en place une gestion personnalisée, dossier par dossier, de l’ensemble de ces annu-lations et reports. Cela a généré une gestion très lourde et complexe, coûteuse en termes de personnel mais nécessaire à la fidélisation des clients de Valloire. Entre l’hiver et l’été, ce sont plus de 1000 dossiers de réservation pour un volume d’affaires de près d’un million d’euros qui ont été annulés ou reportés et qui n’ont bien sûr généré aucun revenu pour Valloire Réservations.

Été 2020

Dès le 15 avril, afin de relancer le plus vite possible les réservations qui étaient quasiment nulles à cette date (presque toutes les ré-servations déjà prises pour l’été avaient été annulées), nous avons fait le choix, avec la collaboration de nos hébergeurs, de garantir pour toutes les réservations de l’été 2020 une annulation sans frais en cas d’impossibilité de voyager liée à la Covid-19. Vers la mi-mai, l’État ne donnant aucune consigne sanitaire pour les locations de meublés, nous avons décidé de mettre en place, pour nos adhérents, des recommandations sanitaires concernant les protocoles de désinfection des meublés et d’arrivée et départ des clients. La communication auprès de nos clients sur ces éléments de réas-surance nous a permis de réaliser une saison d’été quasi-normale concernant la clientèle individuelle. Nous tenons à remercier les nombreux propriétaires qui ont mis en œuvre ces mesures sanitaires exceptionnelles (et sans doute in-dispensables) dans leurs meublés. La communication n’a en effet aucun sens si elle n’est pas mise en action dans la réalité. L’annulation de grands événements de l’été (Punta Bagna, trail du Galibier, salon du 4x4) a cependant généré son lot d’annulations (séjours annulés deux fois concernant la Punta Bagna) avec à nou-veau un travail plus que doublé et toujours sans revenu.

Hiver 2020-2021

Depuis début septembre, nous avons mis en place comme pour l’été des conditions d’annulation sans frais pour les séjours de l’hiver pour toute restriction générale de voyage liée à la Covid-19 (fron-tières fermées ou avec quarantaine obligatoire, confinement d’un territoire, etc..)

Les cas personnels de maladie Covid-19 ou cas contact en quaran-taine seront couverts par notre assurance annulation (que nous avons fait évoluer dans ce sens, la Covid-19 n’étant souvent pas couvert par ces assurances). Dans le même esprit, nous avons également repoussé de deux se-maines la date de fin de notre offre Early Booking. Nos divers dispositifs marketing et commerciaux habituels sont également en place et modifiés pour tenir compte de ces nou-veaux éléments. L’ensemble de ces facteurs fait que le niveau de réservation pour cet hiver est à ce jour bon, même s’il est légèrement en retrait par rapport à l’an dernier. La volonté de nos clients de venir skier à Valloire est toujours là et notre clientèle très majoritairement française et très fidèle sera un vrai atout dans cette période difficile. C’est sans doute l’évolution des conditions économiques et sur-tout sanitaires qui fera que l’hiver se déroulera de manière nor-male ou non.

Si les volumes que nous réalisons au service de la station sont im-portants (5,8 millions d’euros), nos commissions sont limitées au montant minimal afin de toucher le plus grand nombre de pro-priétaires et d’entraîner la station dans une démarche de commer-cialisation dont les aspects vertueux pour Valloire sont démontrés (professionnalisation des loueurs, mise en marché internationale et auprès des grands distributeurs français et mondiaux de lits non banalisés, réchauffement des lits...).

Valloire Réservations est une structure indépendante et non sub-ventionnée et nos marges faibles nous obligent depuis toujours à avoir une gestion extrêmement rigoureuse. Cela est encore plus vrai cette année avec l’impact fort de la crise Covid-19 sur nos re-venus. Si nous pensons être en capacité d’absorber les difficultés des saisons d’hiver et d’été passées, nous avons besoin comme beau-coup d’entre vous d’une bonne saison d’hiver pour envisager se-reinement l’avenir. Je vous souhaite donc, au nom de l’équipe et du conseil d’admi-nistration de Valloire Réservations, une excellente saison d’hiver 2020-21, emprunte d’entente et de solidarité entre l’ensemble des acteurs aussi bien privés qu’institutionnels de Valloire.

Thierry Durand,
Directeur

SEM VALLOIRE

Valloire a des atouts !

En ces heures de crise de la Covid-19, pleines d'incertitudes, nous savons tous que des bouleversements s'annoncent, porteurs de risques (le réchauffement climatique, l'impact économique de la Covid-19, la forte contrainte financière qui pèse sur nous tous, mais en particulier sur la commune et la SEM Valloire, ...), mais également d'espoirs car Valloire a des atouts extraordinaires pour s'adapter (un potentiel ski en altitude, des ressources en eau, un potentiel 4 saisons exceptionnel, ...).

Valloire a la chance de posséder l'exploitant de son infrastructure touristique, la SEM Valloire au service de son territoire et de sa commune, ce qui lui donne une autonomie stratégique exceptionnelle.

La SEM Valloire se doit d'anticiper stratégiquement ces évolutions en se gérant comme une entreprise privée, efficace sur son secteur à la fois concurrentiel et très consommateur d'investissements, avec une cohérence forte entre l'analyse de son positionnement marketing et concurrentiel, sa stratégie, son business plan et la maîtrise opérationnelle. L'enjeu pour la station est de réussir ce challenge avec un écosystème complexe, et des enjeux privés et publics différents.

Les trois grands axes de la stratégie :

Améliorer le domaine skiable et préparer son extension en altitude

Neige de culture puis amélioration ou nouvelles pistes, espaces débutants, renouvellement TSD Montissot & TC Sétaz, investissement en vue de l'extension dans la vallée de la Plagnette.

Diversifier l'offre pour mieux rentabiliser une offre quatre saisons

Une montagne d'activités et e-pass loisirs, pour offrir plus d'activités aux clients mais aussi mieux rentabiliser l'été que la SEM Valloire juge stratégique pour accompagner la très importante saison d'été du Village-Station (30% de l'activité touristique de Valloire) sans pour autant trop puiser sur les ressources financières dévolues à l'hiver où la concurrence est rude.

Contribuer aux côtés de Valloire Tourisme et Valloire Réservations

Amélioration du dispositif marketing et commercial du village-station (réseaux sociaux, valloire.com/valloire.net, CRM).

Durant l'automne 2020, nous avons travaillé de manière continue d'une part à la mise en place de cette stratégie en étudiant puis réalisant des investissements, d'autre part au financement, nerf de la guerre, et enfin à la préparation opérationnelle de la prochaine saison :

Investissements

Cet été, la continuité des travaux de réfection de notre installation de production de neige de culture engagés il y a 4 ans, nous avons poursuivi le remplacement d'une partie de notre réseau de canalisations qui, accusant le poids des années, représentait une faiblesse opérationnelle.

Sur le plan des pistes, des travaux importants de drainage et de réhabilitation de la piste rouge (Choucas) sur les Verneys ont été réalisés par les équipes de la SEM.

Enfin, les enquêtes clients ont révélés des manques dans la signalétique sur notre domaine, ce qui nous a amené à proposer dès cet hiver une nouvelle déclinaison de nos flèches directionnelles, renforçant l'image de Valloire.

Nous travaillons sur le remplacement en 2023 du TC Setaz, qui sera a priori soit un Télécabine (TC) soit un Télémix (alliant cabines et

sièges de télésièges) sur le même tracé. Il est prévu préalablement de construire un bâtiment abritant les garages pour l'entretien des véhicules, les ateliers de maintenance remontées mécaniques et le magasin pendant l'été 2022. Les études sont déjà en cours sur les sites possibles.

Nous préparons également les nouvelles offres VTT et VTAE qui seront en place pour le prochain été dans le cadre de la nouvelle stratégie VTAE élaborée avec les socioprofessionnels et le consultant Bike Solutions sous la coordination de l'Office du Tourisme.

Financements

Nos équilibres financiers sont d'abord marqués par une saison d'hiver amputée de l'ordre de 12%, une saison d'été très bonne mais « bridée » (patinoire fermée, fréquentation piscine et certaines activités du e-pass loisir limitée pour raisons sanitaires, ...) et de fortes inquiétudes quant à la saison d'hiver 2020-2021. Nous travaillons donc d'arrache pied sur une gestion financière nous permettant de faire face à ces aléas, sans ralentir la mise en oeuvre de notre stratégie et tout en pérennisant l'autonomie de Valloire et de sa SEM.

Préparation opérationnelle

Nous travaillons également à la préparation d'une saison d'hiver qui sera très particulière : aux heures où nous écrivons ces lignes, il est impossible de faire la part entre les éléments favorables dont nous disposons comme en particulier les bons taux de remplissage et d'autre-part, les risques de pertes de clientèle sur certaines semaines à cause de la crise de la Covid-19. Selon la citation qui

dit « pour avoir la paix il faut prévoir la guerre », nous travaillons sur des scénarios dont nous espérons qu'il ne se réaliseront pas...

À l'aube d'une nouvelle phase du développement de l'offre touristique 4 saisons portée entre autres par la SEM Valloire, nous avons proposé de nous « réinventer » et de faire de ces divers angles de vues des différents acteurs du village-station une force en mettant en place de nouveaux modes d'échanges. Dans un premier temps, la SEM Valloire s'est adressée aux écoles de ski via une large démarche de consultation et une Commission SEM Valloire - Écoles de ski - Ski Club impliquée plus fréquemment sur des sujets plus court terme au-delà des choix structurants d'investissement comme cela était fait (nous nous sommes récemment réunis autour de l'architecture de l'espace débutant de Thimel). D'autres initiatives du même type sont en préparation.

Jean-Marie Martin et l'équipe de direction de la SEM Valloire

Le projet de fondation du syndicat d’initiative de Valloire en 1935

—

Le 9 février 1935 Virgile Falcoz, conseiller au commerce extérieur de la France, écrit à Jean Magnin, maire de Valloire actuellement à Bonneville.

Mr le Maire et cher ami,
Lundi dernier vous avez bien voulu faire appel à ma modeste collaboration pour la fondation d’un syndicat d’initiative à Valloire, mon esprit a ensuite vagabondé et voici une première ébauche :

J’ai l’intention de faire appel au concours des Valloirins établis en France et à l’étranger, car ceux-ci aiment leur petite patrie en mesure et en intensité en raison de la distance qui les en sépare.

Lorsque nous aurons réunis la plus grande liste possible d’adhérents, il nous sera plus facile de choisir parmi les plus généreux, les plus actifs et les plus féconds en initiatives pour former le comité d’action. Actuellement nous risquerions de nous encombrer de gens qui entravent tout et qui ne proposent rien, il ne s’agit pas de réunir une bande de braillards, réunion finissant par une beuverie chez un des bistrots qui aurait accepté la trésorerie sans en rendre jamais compte. C’est pour vous dire que je compte sur vous pour m’aider à poser les premiers jalons et d’établir ensuite les fondations sur des bases solides.

J’écris à mon gendre Jean Pommier qui avait essayé de monter quelque chose dans le genre pour savoir comment il envisagerait la suite car je ne veux négliger aucun concours, mais d’ores et déjà j’estime que Jean a fait fausse route en se basant sur le concours immédiat des hôteliers. Il faut bien considérer que ces messieurs les négociants en général, pensent à leurs intérêts personnels et immédiats et qu’ils sont encombrants plutôt qu’utiles à cause de leurs jalousies. Du reste il est tout naturel que ces messieurs attendront toujours du syndicat que celui-ci leur fasse tomber dans le bec les perdrix toutes rôties (chacun mène l’eau à son moulin mais aucun ne peut être juge et partie en même temps).

L’idée m’est donc venue de fonder à coté du syndicat un comité de négociants, ces messieurs seraient priés de nous suggérer tous les projets qu’ils croient utiles et réalisables, mais ils auraient voix consultative et non délibérative (ceci très confidentiellement entre nous). D’autre part ils devraient verser annuellement une somme à déterminer car ils sont les premiers à bénéficier du développement du tourisme dans la région.

J’envisage de faire appel à une éminente autorité militaire, (sous le haut patronage de Mr) par exemple l’ex généralissime Weygand, (il était mon capitaine dans l’armée active et m’honorait d’une af-

fection particulière), et d’une très influente personnalité politique très dédiée au tourisme, j’ai nommé le sénateur Antoine Borrel.

Depuis 1935 beaucoup de choses ont changé, les jalousies, l’intérêt personnel, tout cela est du passé

Les projets, voilà la grande difficulté !! mais avant tout que peut-on faire sans ressources ?
Les hôteliers voudraient un téléphérique pour remonter leurs clients au sommet des pistes, je crois bien qu’il s’agit de mettre la charrue avant les bœufs, pour mon compte j’estime que nous devrions chercher quelque chose qui s’adapterait mieux à notre situation spéciale et à nos ressources. Considérant le nombre exigü de touristes que nos hôteliers ont la capacité de recevoir, surtout l’hiver, le projet d’un téléphérique est tellement disproportionné que je n’hésite pas à le qualifier de ridicule (dans l’état actuel bien entendu).

Il conviendrait d’ouvrir la route tout l’hiver jusqu’au Plan de Lachat, nous aurions ainsi un gros avantage sur la plupart des autres stations, messieurs les hôteliers auraient de quoi exploiter des restaurants et des transports.

L’occasion est unique en ce moment pour obtenir une rectification de la route nationale depuis le Grand Hôtel jusqu’au Pont de la Borgé, en ligne droite, jetant ainsi les bases d’une superbe avenue. N’y aurait il pas des ressources à retirer dans la revente des parcelles comme terrain à bâtir ? Ne pourrait-on pas au moyen de ces mêmes ressources amorcer sur les bas-côtés de ladite avenue une canalisation qui constituerait une base pour le tout à l’égout ? D’autre part il faudrait prévoir aussi des frais pour joindre les chemins latéraux à la route et probablement en créer de nouveaux. Si nous arrivons à réaliser ce grandiose projet il y aurait lieu de dresser un plan régulateur pour toutes ces artères ainsi que pour les futures déviations d’égout.

Vous imaginez les grands cris des négociants de Place pour l’avenue ? Pourtant comment prévoir un développement de cette envergure sans déplacer le centre ? Ce projet joindrait les deux villages de Place et de Tigny en une seule agglomération.

Il y aurait à ajouter une intervention énergique auprès de l’autorité militaire et du génie civil pour faire aboutir la route d’Albanne.

Vous comprendrez maintenant toute l’importance que j’attache à la possibilité de recevoir l’adhésion des hautes personnalités en question car je ne crains pas de répéter que nous avons deux

atouts importants : la route nationale et les fortifications de la zone frontière.

Pour ces deux derniers projets il y aurait lieu de maintenir le tout dans le plus grand secret et d’en laisser en apparence toute l’initiative au génie civil ou à l’autorité militaire.
Enfin il faut taper, taper, taper comme Jean le Bon à Poitiers, dans toutes les directions, il ne faut pas oublier non plus le P.L.M. (Paris Lyon Méditerranée).
J’attends de toi une quantité de propositions et du choc des idées jaillira la lumière.

*Bien cordialement dévoué,
Virgile Falcoz*

Suite à ces propositions le syndicat d’initiative est constitué en juillet 1935 :

- Haut patronage :** Mr le général Weygand
Président d’honneur : Mr le sénateur Antoine Borrel
Président : Mr Jean Magnin, maire
1^{er} vice-président : Mr Virgile Falcoz, conseiller du commerce extérieur de la France
2^e vice-président : Mr Alexandre Martin, instituteur, conseiller municipal
1^{er} secrétaire : Mr Eugène Mallet, secrétaire de mairie
2^e secrétaire : Mr Jean Baptiste Pommier publiciste
Trésorier : Mr Cassien Retornaz facteur des postes
Archiviste : Mr César Auguste Michelland propriétaire

Le 10 novembre 1935 une assemblée générale est convoquée, qui nomme Virgile Falcoz président ainsi que Jean Magnin et Emile Martin présidents honoraires, Jean Généreux Michelland devient vice-président. Un hôtelier fait son entrée au conseil d’administration : Jean Lazier qui devient secrétaire avec Victor Grange et on ajoute deux délégués à la propagande : Cyrille Ollier et Jean Pommier.
Le projet de comité de négociants avec voix consultative a donc été abandonné sans doute devant la pression des hôteliers, (il y en a cinq dans les membres fondateurs et bienfaiteurs en 1936). Le 22 mai 1936 les statuts du syndicat d’initiative de Valloire sont établis par Me Vincent Michelland notaire à St Jean de Maurienne, sous la forme d’association déclarée en vue d’obtenir la reconnaissance d’utilité publique.

Jacky Martin



Photo : Virgile Falcoz
Président créateur du syndicat
du tourisme de Valloire

L'AEP-Centre Culturel, situé au centre du village dans un bâtiment connu de tous, aux besoins impérieux de travaux de rénovation constants et coûteux, est au cœur de la vie culturelle locale tout au long de l'année.



En dépit du coup de frein mis par l'arrivée imprévue mais préoccupante de la Covid-19, l'année 2020 a été très animée autour de ses activités principales que sont le cinéma, la bibliothèque, les expositions, les stages, les ateliers, les conférences dans le respect des règles sanitaires imposées.

Il est tout de même à noter que la saison d'été a été tronquée du vide-greniers et de la fête du 15 août organisée par l'AEP et la mairie (deux moments de vie privilégiés rassemblant Valloirins et touristes à la recherche d'authenticité).

L'UZEL (L'oiseau en patois)

La rentrée est pour beaucoup d'associations en septembre, nous avons donc repris les répétitions (avec bien sûr masques et distances !).

Nous souhaitons la bienvenue à notre nouvelle Cheffe de chœur Arielle Dervieu, et nous remercions chaleureusement Pierre Gastaud pour toutes ces années passées sous sa direction (9 ans). Peut-être êtes-vous de ceux qui ont déjà apprécié nos concerts !!!

Nous profitons de cet article pour dire à chaque habitant de Valloire que la porte de notre chorale vous est ouverte le lundi de 20h à 21h30. Actuellement au cinéma.

Messieurs, ne soyez pas timides, osez. Mesdames venez oublier vos soucis du quotidien à la chorale, dans une ambiance chaleureuse et conviviale, la bonne humeur y est de rigueur et le plaisir partagé.

Malgré tout, des activités estivales ont eu lieu, au cours desquelles les jeunes Valloirins et vacanciers ont pu découvrir ou se perfectionner dans des activités sportives et artistiques. Cet automne, en tenant compte de la Covid-19, l'équipe de l'AEP a mis sur pied des moments forts destinés aux enfants : Halloween, Premières Pages, ciné-concert, prêt de livres gratuit à la bibliothèque pour les scolaires valloirins ainsi que des projections de films destinés aux plus jeunes et aux ados ; des moments studieux avec les cours de l'École de Musique du Syndicat du Pays de Maurienne ; des cours d'informatique par Mosaïca-centre social de St-Michel destinés aux seniors de plus de 50 ans ; des moments loisirs avec la projection de films destinés aux aînés. L'équipe se penche sur la possibilité d'apporter des spectacles de théâtre ou de « one man show » sur la scène du cinéma dans la limite des possibilités de celle-ci tout en préparant l'hiver avec des rendez-vous en accord avec les activités prévues dans le calendrier des animations de la station.

Mais il y aura aussi des activités originales propres à l'AEP-Centre Culturel et à son caractère de carrefour intergénérationnel et à son devoir essentiel de partage, d'échange, de rassemblement et de discussion, avec l'accueil des saisonniers, la sophrologie, les expos photos, les expos peinture, les dédicaces, le bridge, les échecs... ainsi que deux séances cinéma avec, à l'affiche, les films sortis en avant-première et en sortie nationale. Un grand nombre de bonnes raisons pour s'y retrouver nombreux.

L'équipe de l'AEP-Centre Culturel

Le chant choral est d'un grand bénéfice pour nos organismes, il n'est pas utile de connaître la musique pour y adhérer et se faire plaisir.

Ne sous-estimez pas vos aptitudes à chanter, comme de nombreux choristes, vous allez probablement les découvrir, il ne s'agit pas de se produire tout seul, mais d'apporter sa contribution à un groupe pour que le résultat final soit gratifiant à chanter... et agréable à écouter.

Donc, n'hésitez pas à venir faire un essai, voir comment cela se passe, cela n'engage à rien... Nous vous attendons.

A bientôt,

Les choristes de l'Uzel

Les masques « Valloire »

Durant le confinement, nous avons eu l'idée de faire fabriquer des masques à l'effigie de Valloire. Nous avons alors sollicité les habitants ainsi que les commerçants de Valloire pour avoir une estimation des quantités à fournir.



La commune nous a donné l'autorisation d'utiliser le logo de « Valloire Galibier » pour nos masques, et nous la remercions. D'autant que c'est un plus pour notre village-station, car le masque « Valloire » voyage et génère ainsi une promotion nationale, voire internationale ! Bénéfique pour chacun

d'entre nous. Un peu chauvin certes, mais nous sommes fiers d'afficher nos couleurs. C'est donc au début de cet été 2020, que nos masques sont apparus sur les visages et les étals des commerces. Nous sommes vraiment reconnaissants envers tous les commerçants qui jouent le jeu. Car l'enjeu est pour notre association essentiel cette année, vu le contexte sanitaire il est difficile pour le moment d'organiser d'autres événements type loto, vide grenier et autre rassemblement quelconque. La vente de masques est donc notre seule rentrée d'argent.

VAL PATIN

Les patineurs du club attendent impatiemment l'ouverture de la patinoire de Valloire et de tester la qualité de la glace avec la nouvelle toiture.

Nous avons rechaussé les rollers en attendant décembre, et profitons du skate park, pump track et des rues de valloire pour progresser dans la glisse.

Le club a pu s'entraîner cet été à la patinoire de Briançon comme l'été passé pour les patineurs compétiteurs. Deux stages d'une semaine ont été mis en place en juillet, ainsi que des sorties ponctuelles en août.

Cela aura permis de maintenir un niveau technique de patinage correct pour débiter la saison de compétition au plus tôt (première compétiton en novembre).

*Pour tout renseignements :
Amandine : joffroy.am@gmail.com - 07 60 75 91 03*

Mais restons positifs, nous avons des projets pour les enfants : l'atelier maquillage pour la fête d'halloween, une séance de cinéma pour tous les enfants de 0 à 18 ans avant Noël, la reprise de l'initiation à l'anglais pour les primaires et maternelles dans les salles de l'AEP, participation au défi SLA, et la journée nettoyage du village avec la « Marmotte », la vente de gâteaux, des ateliers recyclage en partenariat avec l'AEP, un tournoi de foot avec petits et grands. Ces actions permettront de participer financièrement aux sorties des écoliers, collégiens et lycéens. Notre adhésion reste gratuite et ouverte à tous.

Une nouvelle commande est en cours pour l'hiver, avec 2 couleurs (noir et blanc) et 2 tailles (adulte et junior) au choix, en vente à 5 €. Ces masques fabriqués en France répondent aux normes Afnor (+ de 35 lavages) ! Nous espérons ainsi marquer le cœur des vacanciers cet hiver.

Un grand merci à tous pour cet élan porté par les Valloirins ! Nous allons aussi proposer de nouveaux produits dès Noël : un stylo-vapo de solution hydroalcoolique à 3 €, un protège CB anti RFID à 4 €, le stylo bille APEV à 1 € et une trousse de secours (1^{ers} soins) à 7€.

*Infos & contact : asso.enfantvalloire@gmail.com
Les membres du bureau APEV*





Avec 73 licenciés (dont 2 jeunes collégiens s'entraînant à Mo-dane et 5 adultes) au Club de judo de Valloire, cette année démarrait extrêmement bien.

En octobre, les judokas Valloirins ont eu l'honneur de participer à la journée anniversaire pour les 60 ans de Maurienne Judo avec la présence exceptionnelle de Teddy Riner (double champion olympique et 10 fois champion du monde). Une journée qui restera gravée dans la mémoire des enfants... et des parents !

et sans avoir accès au vestiaire, les enfants faisaient leur entrée un par un, avec un sens d'entrée et de sortie. Le club s'était équipé de produit désinfectant pour les tatamis mais aussi les mains et pieds des enfants. Seul le professeur Edmond était tenu de porter un masque pendant les cours. Et les séances ont été espacées de 15 minutes pour laisser un temps d'aération nécessaire entre les 3 groupes. L'enseignement s'est porté sur des exercices individuels de type : chutes, travail dans le vide, préparation physique...



Soucieux de garantir un nombre de cours suffisants, correspondant à la cotisation versée en début d'année, Edmond a fait le choix de prolonger les cours jusqu'à la fin du mois de juillet. Nous remercions fortement les parents qui nous ont fait confiance et ont bien respecté les consignes de reprises, grâce à vous, tout s'est passé au mieux. Nous savons tous à quel point le sport est vital pour la santé et l'équilibre des enfants ! Hormis les perpétuelles désinfections, les cours ont lieux normalement depuis la rentrée de septembre, un soulagement pour tous. Merci également à la Mairie pour la subvention accordée ainsi qu'à la Sem pour le prêt des vestiaires. Nous n'avons malheureusement pas pu organiser de fête du club pour cette fin d'année mais nous espérons pouvoir y remédier à Noël 2020 ou juin 2021 selon les conditions sanitaires.

Sportivement,
Le président, *Éric Giraud*

Quelques résultats de compétitions

Championnat de Savoie Minimes à La Motte- Servolex 27/01/2019
1^{ère} et Championne de Savoie:
GIRAUD Justine, -48 KG

Championnat AURA Minimes Ceyrat 10/03/2019
9^e : GIRAUD Justine, -48 KG
(gagne 2 combats et perd en 1/4)

Championnat de Savoie Benjamins Saint- Pierre-d'Albigny 17/03/2019
2^e et vices Champions de Savoie :
MORET Lorine, -32 KG
NORAZ Thibault , -42 KG
3^e : DUCLOUX Jade, -29 KG

Championnat de Savoie par équipes Poussins à Albertville 24/03/2019
1er et Champion de Savoie:
équipe 1 Maurienne :
-27 KG, GILBERT Mattéo
9^e, équipe 2 Maurienne :
30 KG, ANSELMET Paul
-38 KG, JOFFRE Nathan
-42 KG, ROVELLI Mateusz

Championnat de Savoie par équipes Benjamins - Albertville 24/03/2019
1er et Champion de Savoie :
équipe garçon 1 Maurienne :
-46 KG NORAZ Thibault

Coupe Départementale Poussins Grésy-sur-Aix - 06/04/2019
1^{ère} Division
3^e : DERBEY Louane
2^e Division
2^e : POUSSIN VAST Gabrielle
3^e : JOFFRE Nathan

Championnat Interdépartemental (Savoie, Haute-Savoie et Isère) Benjamins à Rumilly - 07/04/2019
2^e : NORAZ Thibault, -46 KG
9^e : DUCLOUX Jade, -29 KG
Non Classée : MORET Lorine, -32 KG

Coupe de Maurienne à Saint-Michel-de-Maurienne 04/05/2019
Microbes
1^{ers} : PORTIGLIATTI Eléa, DERBEY Noé, DURAND Louis, MARTIN Nils
2^e : GIRARD Léa, MARTIN BOROWIEC Sao, TROCCAZ PICHENOT Loïse, CHATEL Oscar, GIRAUD Maxime, NORAZ Rémi
3^e : CAILLET FLANDIN Samantha, BONDIN Stanislas, GRANGE Samuel, MICHELLAND Baptiste, POUSSIN VAST Axel

Année 2019-2020 Mini-Poussins
1ers : COUSIN Adèle, GILBERT Julia, MORET Maëva, GALY Romain, MAURICE Gabin, MIKSA Maxan, MIKSA Vadim
2^e : DUCLOUX Lola, HAFSAOUI Tessa, MARTIN BOROWIEC Pia, FEUTRIER Nathan, GIRAUD Alexis, POUSSIN VAST Raphaël
3^e : GIRARD Margot, JOFFRE Emma, RAPIN Edène, MEUNIER Thaïs, SCHAPPLER Nolan,

Poussins
1^{ers} : BONDIN Colombe, BOUVARD Camille, DERBEY Louane, GILBERT Mattéo, JOFFRE Nathan
2^e : HASARA Sarah, POUSSIN VAST Gabrielle, BERRIEAU Maëlo, DURAND Ambroise,
3^e : LEGUENNEC KEBE Maya
Benjamins
2^e : HASARA Adam

Championnat Auvergne-Rhône-Alpes Benjamins à Veauche 12/05/2019
9^e : NORAZ Thibault, -46 KG

Coupe Départementale Poussins Aime - 18/05/2019
1^{ère} Division
1^{er} : GILBERT Mattéo
2^e : DERBEY Louane
2^e Division
2^e : BERRIEAU Maëlo

Coupe Départementale Mini-Poussins Aime - 18/05/2019
1^{ère} Division
1^{er} : GALY Romain
2^e : MIKSA Maxan, MIKSA Vadim, SCHAPPLER Nolan

3^e : GIRARD Margot, RAPIN Edène
4^e : GILBERT Julia, HAFSAOUI Tessa, GILBERT Bastien, MAURICE Gabin,
2^e Division
1^{ère} : MORET Maëva
3^e : FREUND Robin
4^e : POUSSIN VAST Raphaël

Tournoi de Tarentaise Mini-Poussins Aime - 30/11/2019
1^{ers} : BONDIN Stanislas, DURAND Louis, LE GUENNEC KEBE Kimany, MIKSA Vadim
2^e : PORTIGLIATTI Eléa
3^e : RAPIN Édène, MARTIN Nils

Tournoi de Tarentaise Poussins Aime - 30/11/2019
1^{ers} : GALY Romain, GILBERT Bastien, MIKSA Maxan
2^e : MORET Maëva

Coupe Départementale Poussins Grésy-Sur-Aix - 14/12/2019
1^{ère} Division:
1^{er} : MIKSA Maxan
3^e : MORET Maëva
4^e : DERBEY Louane
2^e Division
1^{er} : GALY Romain
2^e : GILBERT Bastien, MAURICE Gabin, SCHAPPLER Nolan

Master Départemental Benjamins Grésy-Sur- Aix 15/12/2019
1^{ères} :
BONDIN Colombe, -36 KG
PHILIPPON-DAUDEL Jordane, -57 KG
3^e : GILBERT Mattéo, -30 KG
5^e : DUCLOUX Jade, -32 KG
7^e : BOUVARD Camille, -40 KG
Non Classés : DURAND Ambroise, -34 KG
JOFFRE Nathan, -38 KG

Master Départemental Benjamins à Saint-Pierred'Albigny 19/01/2020
1^{ère} : BONDIN Colombe, -36 KG
2^e : PHILIPPON DAUDEL Jordane, -57 KG
3^e : DUCLOUX Jade, -32 KG
POUSSIN VAST Gabrielle, -48 KG

Cette saison atypique aura marqué les esprits !

Ecourtée mais concentrée, la saison s'est terminée de manière brutale et frustrante. Elle aura été intense pour nos enfants : beaucoup d'entraînements, beaucoup de déplacements, de beaux résultats, une belle émulation... Le Club a été très bien représenté lors des compétitions régionales, nationales et internationales, et il figure en très bonne place sur les palmarès.

Lucie Silvestre reste en Équipe de France Freestyle Junior, après une belle saison qui la voit faire deux TOP 20 en Coupe du monde dont une belle 14^e place à Modéna. Avec les incertitudes sanitaires qui pèsent sur les circuits internationaux, elle va axer sa saison sur les entraînements pour conforter de nouvelles figures, et monter encore dans la hiérarchie internationale.

Noé Petit a intégré le Pôle France Freestyle (à Font-Romeu) qui regroupe les meilleurs athlètes français espoirs. Forcément moins présent sur Valloire, il s'entraîne beaucoup dans les Pyrénées, et il participe désormais au circuit international. Il incarne vraiment l'avenir du Freestyle Français.

Hugo Vuillermet termine Vice-Champion de Savoie et à la 3^e place du classement général scratch du Savoie Snowboard Tour. Auteur d'une saison pleine et régulière, il progresse dans la hiérarchie nationale, et se spécialise désormais en Snowboard Cross. Intégré au Centre National d'Entraînement et au Groupe National Relève, il participera à ces 1^{ères} épreuves internationales dès la fin du mois de novembre.

Notre athlète handisport, Sylvain Brechet termine également vice-champion de Savoie dans la catégorie Vétérain Valide !!!



Toujours aussi enthousiaste, bienveillant et déterminé, il personifie bien l'esprit qui anime notre Club, et il est un exemple pour nos jeunes athlètes. Chez nos minimes et benjamins/benjamines, Anaïs Jouffroy termine 3^e Benjamines au classement général du SST malgré une blessure qui l'empêche de participer aux 2 dernières manches du circuit. Noa Vuillermet, pour sa 1^{ère} année chez les Minimes, arrive 5^e de son année d'âge.

Pour nos athlètes les plus jeunes, ils sont plus que prometteurs en brillant sur les circuits régionaux avec de nombreux podiums et de belles places d'honneur. À noter, le titre de Vice-Championne de Savoie Poussines de Camille Savoye qui gagne les 2 manches du SST auxquelles elle a participé ! Et une très belle 3^e place chez les Microbes au classement général du SST et au Championnat de Savoie pour Nino Delplace. Quant à Maëlo Berrieau, il termine 5^e Poussins et 1^{er} de son année d'âge.

De nombreuses poussines ont continué leur apprentissage de la compétition en progressant énormément et en acquérant le goût de la compétition et du partage. Elles ont aussi ouvert la voie aux plus jeunes qui se sont initiés aux courses et regrettent que la saison se soit terminée si vite.

Du potentiel à tous les étages pour nos athlètes, et dans toutes les disciplines... BRAVO à EUX.

Un grand merci à tous nos partenaires : la Commune de VALLOIRE, la SEM VALLOIRE, la SEMVAL, l'Office du Tourisme, l'ESF, l'ESI... sans qui rien ne serait possible ; et à tous les membres du CLUB, enfants, parents, entraîneurs, pour leur précieuse collaboration. MERCI à tous et toutes pour cette belle saison, en espérant que celle à venir soit longue et fructueuse...

Après un voyage à Versailles pour son 10^e anniversaire, c'est une aventure dans le Saint Empire que le Festival Valloire baroque a proposé du 25 au 31 juillet 2020, aux fervents festivaliers venus renouer avec la musique vivante après plusieurs mois de confinement.

Bonheur... alors que tout semblait si improbable, Le Festival Valloire baroque a maintenu la totalité de son programme consacré au Saint Empire Romain !



Festivaliers et organisateurs n'en croyaient pas leurs yeux lorsque les 15 Hongrois de Capella Savaria ont débarqué le 25 juillet sur la place de l'église après avoir traversé quatre frontières !

Le soulagement de renouer avec le public était très palpable chez les 47 artistes invités d'Allemagne, de Belgique, de République Tchèque, de Hongrie et de France ! Pour les auditeurs masqués et distancés, la convivialité était dans la tête, transcendés par le plaisir de retrouver le spectacle vivant. Ils ont salué l'exploit et fait salle comble... pour une jauge certes réduite mais nullement réductrice !

S'il-y-eut une vedette, c'était bien le violon omniprésent, virtuose, infiniment surprenant et expressif, dans le « stylus fantasticus » très prisé des Seigneurs de l'Empire. Du nord au sud, on a retrouvé les génies de ce style que furent Schmelzer, Biber, avec dans chaque principauté ses maîtres, comme Zelenka en Bohême.

Le festival a offert une profusion d'artistes, comme Domitille Gilon, dirigeant Stravaganza, dominatrice en tout, risquant tout, des rêveries où surgissent des scintillements « virtuosissimes » aux « silencio subito » improbables. Remarquable aussi fut le concert de La Rêveuse, de Florence Bolton et Benjamin Perrot, marqué par les sonates de Schmelzer plongeant au fond du mystérieux avec

des harmonies à perdre l'équilibre. Clematis, dirigé par Stéphanie de Failly et Brice Saily, avec Mailys de Villoutreys, a adopté le ton de la rêverie dans les œuvres de Farina ou des Polonais que sont Szarzyński et Jarzębski... à découvrir absolument. Hélène Schmitt relevait le défi que sont les Sonates du Rosaire de Biber conclues par une somptueuse Passacaille de l'Ange Gardien, avant d'ouvrir les rayons de la bibliothèque de Kromeriz riches de Muffat, un savoyard invité au Saint Empire, Albertini et des incontournables Schmelzer et Biber. L'étape de la Hongrie, s'est avérée bien singulière, à l'image du pays, avec des violons endiablés à en perdre la tête comme dans les tourbillonnantes danses de Nagyszombat. A tout seigneur tout honneur, le festival s'est clôturé avec Zelenka, dans un cycle d'Arias italiennes servies par 4 solistes remarquables parmi lesquels la soprano Zuzana Kopřivová et la basse Roman Hoza qui ont brillé par la puissance et l'aisance expressive.

Covid oblige, les concerts prévus « hors les murs » de l'église n'ont pas pu avoir lieu mais ils seront reprogrammés pour la prochaine édition en 2021 : le traditionnel concert jeune public de Saint-Michel-de-Maurienne, le tout nouveau rendez-vous baroque qui devait voir le jour à Saint-Alban d'Hurtières, et les concerts de La Traverse – le festival Off.

Je tiens à remercier chaleureusement tous nos soutiens qui, dans ce contexte très particulier et plus difficile que d'habitude, nous ont maintenu leur confiance et nous ont épaulé pour faire face à des défis inédits (on se souviendra du temps passé à mesurer les bancs de l'église pour établir des plans de salle respectueux des mesures de distanciation !) : la mairie de Valloire, l'Office de Tourisme, les Services Techniques, tous nos soutiens institutionnels (département, région, etc), nos mécènes privés, les donateurs particuliers, les bénévoles, les artistes et bien sûr le public. Merci d'avoir contribué à ce succès et d'avoir fait que le Festival perdure face à cette crise.

Plus que jamais, l'esprit du festival a résonné dans les têtes et dans les cœurs : « faire se rejoindre goût de l'effort et jubilation, un double bonheur pareillement présent dans les promenades en montagne et dans la pratique ou l'écoute de la musique classique ».

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une 12^e édition, espérons-la sans masque, qui aura pour thème la voix de contre-ténor. Vous trouverez prochainement toutes les informations sur notre site www.festivalvalloirebaroque.com

Dominique Longchamp
Président du Festival Valloire baroque

LES VIOLETTES D'OR

Les aînés du club des Violettes d'Or ont pour habitude de se retrouver fréquemment au cours de l'année soit pour des actions de bénévolat pour le club ou autres associations, soit pour des sorties culturelles au cinéma, soit pour partager des moments sympatiques en se régalant autour de « bonnes tables ».

Ainsi l'année 2019 s'est achevée : sur une copieuse et réconfortante potée dégustée par 58 adhérents au restaurant du « Centre » le 12 décembre ; sur le délicieux repas de Noël concocté par l'équipe de l'hôtel « Christiania » et honoré par 69 convives et sur le Marché de Noël où des bénévoles du club ont tenu pendant cinq jours un stand très apprécié des visiteurs pour les bugnes et crêpes d'Andrée, Brigitte, Liliane, Marie-Hélène, Marie-Rose et Nicole et le vin chaud de Bernard, Georges, Michel, Pierre et Alberte.

L'année 2020 a débuté par l'assemblée générale du 16 janvier au cours de laquelle les bilans moral et financier ont été approuvés et où il est apparu que le club comptait désormais 107 adhérents (contre 106 en 2019), que Sylvaine Molinari quittait son poste de membre du bureau pour raison de santé remplacée par Agnès Rocheray (fille de Françoise Michelland qui a été elle-même présidente du club pendant 13 ans) et que l'adhésion au club passait de 24 € à 25 €. Le partage de la fameuse galette des rois clôturait cette joyeuse réunion.

Le 21 janvier la tradition a repris ses droits avec cette fois-ci 64 Violettes présentes au repas de la tête de veau à l'hôtel du Crêt Rond. Le 6 février, 42 gourmands ont goûté crêpes et cidre à « La Grange ».



Les vendredis 6 et 13 mars, sur le marché et dans le froid, les « petites mains » de Gabrielle, Nicole, Alberte et leurs amies ont réalisé une vente très réussie de leurs créations (sacs et ouvrages divers) accompagnées de bugnes. Ce même 13 mars un repas de remerciement a été offert aux membres du bureau au restaurant « la Poutre » à Bonnenuit sans se douter que deux jours après, le 15 mars, le confinement et les mesures sanitaires dus à la Covid-19 seraient mis en place annulant toutes les manifestations de fin d'hiver et d'été, les rendez-vous du jeudi et en particulier le voyage en Sardaigne prévu du 4 au 11 juin.

Puis plus rien jusqu'au 22 septembre dernier où, en tenant compte de mesures sanitaires strictes, 40 convives ont eu le plaisir de se retrouver, après de longs mois d'éloignement, au restaurant du Grand Hôtel pour un exquis repas (celui de Pâques ayant été annulé). Enfin jeudi 1^{er} octobre les beloteurs ont pu de nouveau, à distance respectée et avec gel hydroalcoolique à l'appui, taper le carton à la salle du Galibier.

En conclusion, si la Covid-19 a mis un coup de frein en coupant l'élan des activités traditionnelles du club, elle n'a touchée à ce jour aucun aîné et en tous les cas elle n'a en rien entamé le dynamisme et la vitalité du club qui reste ouvert à de nouvelles adhésions.

Georges Giraud,
président du club des Violettes d'Or

VALLOIRE SOLIDARITÉ PARTAGE

Un exemple local de solidarité internationale

Créée en 2009 l'association Valloire Solidarité Partage s'est tournée depuis 2015 vers le Népal. Après avoir participé à la reconstruction du village de Singla durement touché par le tremblement de terre de 2015, elle s'oriente désormais vers l'aide à la scolarisation : élèves du village de Singla en poursuite d'études d'une part, parrainage d'une fratrie de 3 orphelins d'autre part.

Nous avons récemment été sollicités par le village voisin d'Uhiya, éloigné des sentiers de randonnée et de ce fait délaissé par les associations caritatives. En début d'année 2020 nous avons acheté 180 tenues de sport pour les écoliers et 5 tableaux blancs payés par les enfants du Catéchisme de Valloire, grâce à leur action « Bol de riz ». De plus nous sommes en train d'acheter des ordinateurs et imprimantes pour le collège du village. Ce n'est que le début d'une nouvelle belle aventure solidaire puisque les habitants nous sollicitent aussi pour un projet d'internat (3 bâtiments) destinés aux jeunes des villages voisins scolarisés à Uhiya. La réflexion et les discussions préalables à l'élaboration du projet sont en cours. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancée de ce projet.

La présidente,
Annick Grange



NAMASTE

Nous sommes 4 étudiants en 3^e année de médecine à Grenoble : Lucie Burthey (74), Louise Busson (38), Marianne Gillot (73) et Thibaud Bouvet (84). Nous sommes la 6^{ème} équipe à reconduire le projet NAMASTE.

Le projet a été lancé à la suite des deux gros séismes dévastateurs au Népal en 2015. Cette catastrophe a aggravé la situation sanitaire népalaise, isolant des villages et détruisant de nombreuses infrastructures notamment de santé. A cette catastrophe, s'ajoutent les problèmes préexistants liés aux difficultés d'accès à l'eau potable, aux conditions sanitaires précaires, à un déficit de prévention et au manque de matériel adapté. Nous nous sommes engagés dans ce projet humanitaire ayant pour but de venir en aide aux populations locales des régions du Ganesh Himal, dans les district de Gorkha et du Lamjung.

Les objectifs de notre mission sont essentiellement d'acheminer du matériel médical (sets de pansements, kits de suture, thermomètres, tables d'accouchement etc ...) dans les dispensaires des villages isolés. Pour cela nous espérons récolter 15 000 € au minimum. Ce budget permettrait d'acheter le matériel sur place pour faire tourner l'économie locale, de rémunérer les familles locales chez qui nous dormirons et de financer la construction d'un camp de médecine générale qui pourra perdurer dans le temps. En tant que futurs professionnels de santé, nous en profiterons pour



faire de la prévention, de l'éducation sanitaire et de la sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire en s'adaptant à la culture népalaise et en échangeant sur nos modes d'actions avec les locaux. Nous travaillons en partenariat avec l'association Pep's (Projet Étudiant pour la Solidarité) et l'ONG Manoj.

Nous étions censés partir 1 mois durant l'été 2020, cependant à cause de la crise sanitaire de la Covid-19, nous n'avons pas pu partir. La situation économique népalaise est actuellement plus que désastreuse, le tourisme ayant été suspendu. Cela a entraîné une crise économique importante et la grande majorité des commerces népalais actuels sont en faillite. Nous avons décidé de reporter notre voyage à l'été 2021 si la situation le permet, et de continuer à nous investir pour collecter des fonds cette année.

Page Facebook (Namasté)
Instagram (projet_nepal_namaste_2020).
Cagnotte Leetchi
(<https://www.leetchi.com/c/namaste-projet-nepal-2020>) .
Vos dons peuvent être défiscalisés.

VALLOIRE ART CONTEMPORAIN

Depuis 2014, notre association Valloire et l'art contemporain, s'applique à organiser et à mettre en place des expositions en suivant une démarche spécifique et unique : elle invite chaque année un(e) artiste à concevoir puis à mettre en place des œuvres choisies pour ce lieu exceptionnel qui leur est offert : l'église baroque de Valloire classée monument historique du 17^e siècle. Les artistes s'imprennent du cadre, choisissent leurs créations qu'ils prêtent ensuite pour la durée de l'exposition, mêlant ainsi art d'hier et art d'aujourd'hui. Ces expositions ouvertes à tous, suscitent une activité culturelle différente, riche, et chaque hiver ce sont des milliers de visiteurs qui ont ainsi franchi le seuil de l'église, certains pour découvrir d'autres pour retrouver des artistes mondialement reconnus dans le domaine de l'art contemporain comme : Jean Michel Othoniel, Sophie Calle, Johan Creten, Sabine Blanc...

Mais c'est hélas avec infiniment de tristesse et de regrets que nous devons vous informer : la prochaine exposition prévue et annoncée pour 2021 avec J.C Ruggirello ne pourra pas se faire, Monsieur le Maire nous ayant, fin septembre, fait part de sa décision : La commune exposera des sculptures monumentales dans les rues de Valloire et sur les pistes ne pouvant donc pas encourager l'action culturelle de l'association Valloire et l'art contemporain.



© Jean-Michel Othoniel

Une question se pose : En quoi cette nouvelle offre artistique de la fondation Livio Benedetti à Valloire exigeait-elle de condamner sans aucun égard une activité culturelle reconnue et appréciée ? Pour nous l'offre culturelle doit s'enrichir et non s'appauvrir.

Martine Rapin,
présidente de l'association Valloire et l'art contemporain
<http://valloireartcontemporain.jimdo.com>.

SOCIÉTÉ DE PÊCHE DE VALLOIRE, LA TRUITE DE L'AIGUILLE NOIRE

De nombreux pêcheurs et vacanciers prennent plaisir chaque année à parcourir les berges des torrents de Valloire. Cette année fut très difficile en raison de la pandémie et du confinement. La pêche est un sport de nature qui participe à l'animation de la station. La société ne fonctionne que grâce à des bénévoles. Malheureusement, leur bonne volonté est parfois mal récompensée car de nombreuses incivilités sont constatées, notamment en ce qui concerne la propreté des rivières : des dépôts divers (carrelages, baignoire, lavabo, plâtre ...), des déchets métalliques, de la tuyauterie, etc ... et même des bidons de détergent vides derrière la microcentrale de Tigny ! Sans oublier un nombre conséquent de truites mortes, sûrement de pollution, retrouvées par les agents d'EDF au barrage du Ley en 2018. Honteux, intolérables et inadmissibles de tels agissements de nos jours !

En 2019, deux journées de nettoyage ont été mises en oeuvre avec l'aide du personnel communal pour éliminer les nombreux débris parsemés le long de La Neuvachette dans la traversée de Valloire. Le travail des bénévoles mérite d'être respecté car l'état des rivières participe à une bonne image de la station. La commune de Valloire a réalisé un investissement conséquent pour la rénovation de sa déchetterie : les dépôts sauvages dans

les cours d'eau (et ailleurs) sont d'une époque révolue. Dès l'an prochain, des mesures fortes et plus restrictives seront prises à l'encontre de tels agissements.

Nous profitons du Colporteur pour remercier la municipalité pour sa réactivité : son aide nous a aidés à remédier à ces infractions. Certains pêcheurs, malheureusement, ne montrent pas toujours l'exemple en laissant derrière eux leurs boîtes d'appâts vides et divers déchets, sans oublier le non respect de la réglementation (nombre de prises journalières, mode de pêche, etc ...).

En espérant que cet article contribuera à faire prendre conscience à chacun que les rivières constituent aussi le patrimoine du village et qu'elles font partie de notre cadre de vie. Il est important de les entretenir et de les respecter. Elles subissent malheureusement trop d'agressions et parmi elles l'impact non négligeable des micro-centrales sur la vie piscicole. Pour information à tous les pêcheurs : le renouvellement du bureau a été repoussé d'un an, en raison de la situation sanitaire, conformément aux directives nationales.

Le président, Thierry Bois





©X.Aury / Valloire Tourisme

Valloire

 **GALIBIER**
FRANCE

Mairie de Valloire

Tél. : 04 79 59 03 11

www.mairie-valloire.fr

Ouverture

Lundi au vendredi

9h à 12h et 15h à 17h

Suivez la page Facebook de la mairie

 [mairievalloire](https://www.facebook.com/mairievalloire)

Téléchargez l'application Illiwap

 Valloire